

Le Mot du Maire



A l'heure où j'écris ces quelques lignes, un grand homme vient de disparaître. Il s'agit de Nelson MANDELA. Il aura marqué l'humanité de son empreinte.

La devise de notre république lui convient parfaitement :

- **Liberté**, lui qui a passé 27 années de sa vie enfermé dans une cellule dans des conditions quasi inhumaines,
- **Egalité**, lui qui a fait de sa vie un combat permanent contre l'apartheid,
- **Fraternité**, lui qui a toujours cherché à rapprocher les peuples ou tribus de son pays.

Tout au long des étapes de sa vie, que ce soit en prison, ou par la suite du palais Présidentiel, il a été le guide pour le peuple d'Afrique du sud.

Quelques grands hommes ont marqué leur passage à travers le 20^{ème} siècle, par leur capacité de rassemblement, donnant un vrai cap à toute une population.

Plus près de nous, le Général de Gaulle fut celui qui remit la France sur les rails, après le ravage de la guerre, pour devenir le pays que nous connaissons aujourd'hui.

Mais faut-il toujours une guerre ou un événement grave pour faire émerger l'homme qui saura guider son peuple ?

Le peuple, qui a besoin plus que jamais, que quelqu'un lui montre la voie ...

A un modeste niveau, l'école communale s'est vue pavoisée, cet automne, des drapeaux tricolore et européen, en rappelant la devise de la République Française sur le blason associé : Liberté, Egalité, Fraternité. Ils sont accompagnés de la charte de la laïcité, et de la déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen. C'est un moyen de rappeler à nos enfants la ligne directrice à suivre, en s'appuyant sur les bases constitutives de notre démocratie.

Une nation est également étroitement liée à son histoire. Aussi en 2014, nous commémorerons le centenaire du début de la « grande guerre » de 1914 – 1918, pour ne pas oublier le sacrifice de millions de soldats afin que nos enfants connaissent aujourd'hui la Paix.

Petit clin d'œil à l'histoire passagère : savez-vous qu'en 1814, la commune de Le Passage (comme une grande partie de la France) était envahie par les Autrichiens, qui occupèrent pendant plusieurs mois le château ?

2014 connaîtra le renouvellement des Conseils municipaux. Les élections se dérouleront les 23 et 30 mars prochains. Plusieurs nouveautés ont été introduites par la Loi. Vous découvrirez dans ce bulletin, deux pages spéciales consacrées au déroulement de ce scrutin et présentant les principales modifications.

Le renouvellement des Conseils municipaux est l'occasion pour l'Etat de faire « passer » son lot de réformes. 2014 n'échappera pas à la règle. Je ne m'attarderai pas sur celle des rythmes scolaires, puisque une page spécifique y est consacrée dans ce bulletin.

J'évoquerai la disparition du service instructeur des autorisations d'urbanisme. L'article L 422-8 du Code de l'Urbanisme prévoit aujourd'hui que lorsque la commune comprend moins de 10 000 habitants, le maire peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique et réglementaire des demandes déposées en mairie par les administrés. Ce service est basé dans notre cas, à Bourgoin-Jallieu.

Le projet de loi ALUR, récemment entériné par le Sénat en première lecture, prévoit dans son article 61, qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, seules les communes faisant partie d'une intercommunalité de moins de 10 000 habitants pourront encore bénéficier gratuitement de ces services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Nous sommes donc directement concernés. Ainsi, dès 2014, la commune aura

à charge l'instruction des Certificats d'Urbanisme et des Déclarations préalables. Parallèlement, une réflexion sera menée au niveau de la Communauté de communes pour essayer de mutualiser ce service entre les communes membres avec pour objectif une mise en place au 1^{er} janvier 2015. Ce nouveau désengagement de l'Etat sera encore une fois supporté par les contribuables de nos communes.

J'évoquerai également la modification de la carte cantonale et le projet de découpage du département de l'Isère en 29 cantons au lieu des 58 existants. La Loi, qui prévoit l'élection de Conseillers départementaux (et non plus généraux) lors du renouvellement prévu en mars 2015, impose de surcroît, un découpage sur la base de cantons équilibrés en population, soit pour l'Isère 41600 habitants en moyenne. Le projet présenté par le Ministère de l'Intérieur a été voté le 22 novembre dernier par le Conseil général. Ce qui, comme je le pensais personnellement, aurait pu permettre de retrouver une cohérence de périmètre entre cantons, intercommunalités et territoires du Conseil général, ne sera au final qu'un vulgaire débat de marchands de tapis, ou chacun n'y a vu que son intérêt personnel ou politique. Concrètement, la commune de Le Passage devrait intégrer en 2015 le canton de La Tour du Pin.

Autre clin d'œil à l'histoire passageoise : savez-vous que la commune appartenait à l'origine au canton de La Tour du Pin alors que le département était découpé en 44 cantons ? Ce n'est que le 17 février 1803, que le canton de Virieu était créé avec 12 communes issues des cantons voisins du Grands Lemps, Saint-Geoire et La Tour du Pin !

Le renfort en personnel au mois de juin et juillet du secrétariat de mairie, a permis notamment, la mise à jour des concessions et du règlement intérieur du cimetière communal. Le règlement, dont la rédaction précédente datait de 1908, est maintenant affiché à l'entrée du cimetière, mais également disponible et consultable sur le site de la commune.

Dernièrement, l'hiver a fait une incursion remarquée dans notre quotidien. La neige, plus abondante que prévue, est tombée sur des arbres qui n'avaient pas ou peu perdu leurs feuilles. Les conséquences ont été immédiates avec beaucoup de branches cassées ou d'arbres déracinés. Les câbles électriques et téléphoniques n'ont pas été épargnés. Ainsi, notre commune (dans sa majeure partie) s'est retrouvée dans le noir pendant près de 36 heures. J'ai eu l'occasion, au cours de l'année écoulée, d'aborder cette problématique avec les services d'ErDF, suite à la coupure de quelques heures (seulement !) que nous avons connu l'hiver dernier. Le projet de bouclage de la commune par le réseau moyenne tension est maintenant bien avancé. Une liaison de 2 kilomètres environ, va être réalisée entre le poste des Ayes (chemin du Treyllard) et le poste de Lézieu sur la commune de Chélieu. Dès lors, si une coupure intervient sur le réseau en provenance du poste d'alimentation de Saint-Jean de Soudain, l'alimentation électrique de la commune serait alors assurée par le poste d'alimentation de Châbons. A court terme, un troisième bouclage est prévu à Lézieu avec le réseau en provenance du poste d'alimentation des Abrets. Espérons que ces travaux, entièrement pris en charge par ErDF, puissent être réalisés rapidement afin que « la fée lumière » ne soit plus autant dépendante des caprices de la météo. De nos jours, sans électricité, notre quotidien est particulièrement perturbé !

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans remercier l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux qui ont œuvré à mes côtés pendant ces six années. Je tiens à les féliciter pour leur disponibilité, leur assiduité, leur soutien sans faille, leur engagement jusque dans la réalisation de travaux à titre bénévole. Certains choisiront d'arrêter leur engagement lors des prochaines échéances, les autres souhaiteront pouvoir poursuivre leur travail dans l'intérêt de la commune. Chacun sera libre de son choix. Dans tous les cas, merci à nouveau pour ce formidable travail d'équipe.

Enfin, j'aurai une pensée pour toutes les personnes qui sont dans la souffrance, qui sont seules ou qui traversent une période difficile. Souhaitons une année meilleure pour tous.

Bonne et belle année 2014 aux Passageoises et Passageois.

Le Maire,
Laurent MICHEL

Sommaire

La vie de nos associations	P. 4
Association Sportive Le Passage – Football Vétérans	P. 5
Comité des fêtes	P. 6
Union Sportive Cassolards et Passageois - USCP	P. 8
Gym Détente et A.S.P. Basket	P.10
Cantine et Garderie Périscolaire	P. 12
Sou des Ecoles	P. 14
Amicale Boule	P. 17
Acca et Les amis du château du Passage	P. 18
L’Art et l’amitié à Le Passage	P. 19
Rando Amitié Le Passage	P. 20
FNACA	P. 21
L’Eglise de Le Passage vous informe	P. 23
Démarches en ligne	P. 24
Pages Pratiques	P. 25
Comment Obtenir	P. 27
Elections Municipales	P. 28
Elections Européennes	P. 31
Nouveaux arrivants et Etat Civil	P. 32
Voirie	P. 33
Bâtiments communaux	P. 34
Budgets	P. 35
Centre Communal d’Action Sociale	P. 38
Rythmes scolaires	P. 40
Commission Embellissement Fleurissement Environnement	P. 41
Urbanisme	P. 42
Schéma régional de cohérence écologique	P. 43
Des aides pour sortir du mal logement	P. 44
OPAH – rénover ensemble	P. 45
Ronde d’un art du monde et Plan Climat Energie Territorial	P. 46
Agence de mobilité Nord-Isère	P. 47
Osez	P. 48
Coordination Gérontologique de Virieu sur Bourbre	P. 49
ADMR et Croix-Rouge Française	P. 50
SSIAD	P. 51
Le Passage il y a 30 ans	P. 52

Directeur de publication : Laurent MICHEL, Maire de Le Passage.

Rédaction : Les membres de la Commission Information :

Agnès Chaut-Sarrazin, Marie-Thérèse Cornu, Myriam Guillaud, Christiane Vitetta, Claude Albert et Laurent Michel.

Tirage : 470 exemplaires - **Impression :** NumeriP - 38110 La Tour du Pin - **Dépôt légal :** 4^{ème} trimestre 2013

Remerciements : La Commission remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction des articles de ce bulletin ou fourni des photographies.

La Vie de nos Associations

Internet est une source inépuisable d'informations, de réponses à nos questions, j'ai apprécié les réponses données aux deux interrogations ci-dessous sur le bénévolat, j'espère qu'il en sera de même pour vous.

Pourquoi le travail bénévole est-il important ?

Si par important, on veut dire qu'il occupe une place importante dans l'économie ou la société, on ne peut le dire.

Si, par contre, par important, on veut dire que ce soit important que le travail bénévole existe, cela ne fait aucun doute.

Le bénévolat est un don de sa force de travail, de sa présence et de ses compétences. Tout travailleur bénévole considérera que son "travail" au sein d'une association est important, si ce n'était pas le cas, il ne le ferait pas.

Le bénévolat est un acte d'abnégation personnel, c'est donner de son temps (souvent pour des personnes qui en ont besoin) pour une cause en pensant qu'il est normal d'aider les autres, sans forcément attendre quelque chose en retour.

Un tissu associatif riche est important. Il est le symbole de la pluralité et du dynamisme démocratique d'une société. Qu'il soit politique, humanitaire, social ou artistique, il démontre que cette société est capable d'allier ses compétences pour effectuer des tâches ou des missions d'utilité publique.

Pourquoi faire du bénévolat ?

Aujourd'hui, tout va vite. Nous devons performer et nous sommes toujours à la course. On planifie les repas, les activités, même les journées de congés sont chargées. Nous devons constamment valser avec notre horaire, chaque minute est comptée. C'est un fait! Le temps est une denrée rare et il faut lui porter une attention. Pourquoi donc surcharger notre horaire et faire du bénévolat? Quels sont les avantages concrets à donner de son temps et s'impliquer dans une cause gracieusement.

Tout d'abord, il est important de souligner qu'être bénévole est une question de valeurs. Présentement, nous vivons dans une société très individualiste et le bénévolat permet de contrer ce phénomène. En effet, les valeurs de partage et d'entraide sont préconisées. Nous faisons du bénévolat parce que nous pensons que l'humain est plus fort lorsqu'il s'unit. D'autres s'impliquent dans une cause puisqu'ils sont intimement liés à celle-ci. Par exemple, je désire peut-être faire du bénévolat pour soutenir la recherche contre le cancer puisque j'ai perdu un proche atteint de cette maladie. Je crois sérieusement que la recherche peut apporter quelque chose et aider les autres. La vie m'a amené, en quelque sorte, à m'impliquer et à croire en cette cause. Ensuite, le bénévolat nous permet de nous épanouir en tant qu'individu. Dans ces actions, nous percevons les choses différemment du fait de notre implication. De plus, le sentiment de fierté ressenti lorsque nous faisons une bonne action est bénéfique. Peu importe l'endroit, par cette démarche nous apportons, à notre façon, une contribution à la société. Offrir de notre temps, est tout aussi louable que de faire un don en argent à une organisation qui nous tient à cœur. Aussi, le bénévolat peut nous permettre de briser l'isolement. Souvent, ces personnes bénévoles pour la même organisation ont des valeurs et un objectif commun. Il est donc facilitant de créer des liens et par le fait même, une amitié. Il arrive fréquemment qu'une personne commence à s'impliquer pour une cause, mais qu'elle persiste pour l'ambiance qu'elle y retrouve. Le bénévole n'a pas la même pression qu'au travail puisqu'il agit sur une base volontaire. Bref, le bénévolat peut être très bénéfique pour une personne. Les avantages et les raisons de donner de son temps sont multiples et varient d'une personne à une autre. Toutefois, peu importe ce qui nous pousse dans notre implication, les effets sont les mêmes, ils contribuent à une saine évolution de la société.

L'année se termine, je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et vous présente tous mes vœux de bonne santé, de bonheur pour la nouvelle année 2014.

Christiane Vitetta

Association Sportive Le Passage - Football Vétérans



Cette saison, L'A.S.P. vétérans compte environ 12 joueurs dont l'âge varie entre 30 ans et 48 ans. Nous jouons en entente avec les vétérans de Sainte-Blandine. Les matchs se jouent en alternance sur les 2 communes.

En vétérans, nous appliquons les règles habituelles du football mais tous les tacles sont interdits et les mi-temps durent 40 mn (au lieu de 45 mn en senior). Les matchs se déroulent le vendredi soir à 21 h 15. La saison se terminera, en juin, par le tournoi final qui réunit toutes les équipes vétérans du Nord Isère.

Les résultats passent au second plan, c'est le plaisir de jouer qui prévaut en respectant nos valeurs (convivialité, esprit d'équipe et respect d'autrui). Nos confrontations se terminent autour d'un verre et d'un repas ce qui nous permet de refaire le match...

Nos manifestations :

- Tombola avec de nombreux lots (Dinde, jambons, vins, etc.). Tirage prévu le 13/12/2013.
- Tournoi de fin de saison, dates pressenties : 25/04/2014 ou 16/05/2014.
- Assemblée générale, dates pressenties : 21/06/2014 ou le 05/07/2014.

Le bruit des crampons dans le vestiaire ! Toujours les mêmes gestes, d'abord la chaussette droite en premier, toujours, ensuite la gauche, etc. Si tout cela vous manque, n'hésitez plus, il y a le vendredi soir !

Pas d'enjeu, que du jeu !!

Le Bureau.

Président : Bruno PETELET

Président adjoint : John FERRAND

Trésorier : Didier CASSON

Secrétaire – correspondant : Grégory GUILLAUD

Secrétaire adjoint – correspondant : David CHARROT



Comité des Fêtes



Après une année 2012 bien chargée, où les journées Napoléoniennes au château du village avaient beaucoup mobilisé les responsables du comité, 2013 a été plus calme. Le bilan de l'année civile qui a été tiré en novembre dernier lors de l'assemblée générale a comptabilisé les manifestations habituelles du comité des fêtes.

En janvier, la population a été invitée à se retrouver à la salle des fêtes pour une soirée jeux de société. Cette année, l'Asie était au centre du projet, jeux orientaux et restauration légère sur le même thème, ont permis aux présents de passer un bon moment, même si les organisateurs espéraient une plus grande audience.

En mars, la salle des fêtes a fait le plein pour la venue de Serge Papagalli, humoriste dauphinois qui n'a pas son pareil pour déridier une assemblée. La soirée s'est terminée avec le public et les membres du comité autour d'une bonne bouteille.

En mai, entre deux orages d'un printemps pluvieux, le comité a fait découvrir à près de cinquante personnes les trésors du vieux Lyon, les richesses de la basilique de Fourvière et les délices de la gastronomie Lyonnaise.



Photo : sortie visite du vieux Lyon le 25 mai 2013

Juillet a vu revenir avec les festivités de la fête nationale, les lumières du feu d'artifice qui n'avait pu avoir lieu l'année précédente en raison de la météo. La soirée a commencé autour d'un repas champêtre proposé à prix coûtant et s'est poursuivie dans la nuit au rythme d'une musique de plus en plus moderne au fil des heures.

Une douce soirée d'automne a permis au comité des fêtes avec l'aide des randonneurs de l'association locale de proposer deux circuits pour une randonnée semi-nocturne. Celle-ci a connu un beau succès, parachevée dans la convivialité par les soupes rustiques servies à l'arrivée.

Au delà de ces manifestations, le comité des fêtes a initié des actions partenariales permettant aux habitants du village de participer à des activités de sport ou de loisirs menées par d'autres associations. Ainsi en février, des enfants ont pu être initiés à la sculpture pâte à sel et d'autres Passageois profiter de remise sur le coût des sorties du ski club de la Tour du Pin.

Fidèle à ses objectifs statutaires, le comité des fêtes tente d'animer le village, de créer une convivialité entre ses habitants, des plus anciens aux plus récemment installés. Notre village rural et agricole est devenu comme beaucoup d'autres en Nord Isère un village de « rurbains » qui ne sont présents qu'en fin de journée et le week-end. Comme celui-ci n'est pas isolé et bénéficie dans son environnement proche de tous les services possibles, il devient de plus en plus difficile de recréer en son sein une unité de vie. En témoigne l'échec de la proposition de banquet des classes en octobre qui se voulait rassembleur de toutes les générations pour une journée conviviale.

Les autres manifestations (soirée jeux et fête nationale) voient leur audience en net recul, le bureau du comité s'interroge sur la pertinence de les maintenir, du moins dans leur forme actuelle ; le plus difficile restant à trouver les thèmes de remplacement susceptibles d'intéresser la population.

Dans ses missions, le comité des fêtes conserve l'aménagement de la salle des fêtes et la mise à disposition des associations membres, de divers matériels. Les finances restant saines, le comité s'est ainsi récemment doté d'un vidéo projecteur pour la salle des fêtes. Après le remplacement de la chambre froide, c'est un nouveau congélateur qui a été acquis en attendant le remplacement du matériel de cuisson, un peu vétuste, par une cuisinière neuve. Ces équipements de qualité donnent une valeur non négligeable à notre salle des fêtes qui reste toujours très demandée malgré les modifications apportées cette année sur les conditions de location.

Le bureau du comité souhaite d'ailleurs que ce capital soit davantage mis en avant lors de la location de la salle.

Le comité rappelle aussi qu'au delà des associations, une partie de son matériel peut être mis à la disposition des habitants lors de réunions de quartier.

L'assemblée générale du comité a été aussi le temps de la mise au point du calendrier des manifestations des associations.

Pour le comité des fêtes, si la soirée « jeux » a été maintenue, sa forme n'a pas encore été définie. De même, la soirée spectacle de mars n'a pas encore son thème arrêté.

Si le principe de reconduire une journée d'exposition sur les talents locaux comme en 2012 est acquis, sa mise en place se heurte actuellement au choix de sa date.

D'ores et déjà, l'automne 2014 devrait voir le retour des reconstituteurs du 12^{ème} régiment de chasseurs à pied pour des journées Napoléoniennes de plus grande envergure, compte tenu de l'expérience acquise. La soirée du 13 juillet qui ne satisfait plus à ses objectifs pourrait voir son feu d'artifice déplacé sur cette manifestation Napoléonienne, qui se déroulerait ainsi sur deux jours.

En ce qui concerne le banquet des classes et en imaginant que l'annonce tardive de son organisation ait pu être la cause de sa désaffection, le bureau du comité se propose de tenter un nouvel essai en octobre prochain, qui concernerait cette année les classes en 4 et 9.

Enfin à la randonnée semi nocturne qui sera reconduite au début de l'automne, le comité ajoutera en cours d'année des sorties à thèmes, sportifs et/ou culturels, prenant à sa charge une partie du coût pour les passagers.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration du comité a procédé à l'élection de son bureau. Inchangé dans ses grandes lignes, il voit cependant l'arrêt pour raisons professionnelles de Jean Louis Rabatel et de Janet Jaques qui souhaite rejoindre son Anjou d'origine.

Président : Norbert Guillaud

Vices Présidents : David Tripier – Serge Bellebault

Secrétaire : Maryvonne Poulet assistée d'Evelyne Lagneux

Trésorière : Christine Morel – Trésorière adjointe : Danièle Rondepierre

Contacts :

Maryvonne Poulet : 04 74 88 10 45 Mail : poulet.jean@orange.fr

Christine Morel : 04 74 88 70 49 Mail : christinemorel@free.fr

Norbert Guillaud : 04 74 88 17 55 Mail : famille.guillaud@laposte.net

Le comité des fêtes n'est pas une instance fermée, il reste ouvert à tout un chacun qui veut y apporter sa bonne volonté et ses idées.

Union Sportive Cassolards Passageois - U.S.C.P.

Le bureau de l'USCP - saison 2013-2014 :

Président : Jérôme VALLON

Trésoriers : Arlette CEZARD et Gilles CECILLON

Secrétaire : Rémi FRECHET

Correspondant administratif : Sylvie BELHADI

Correspondant sportif : Paul THOUVENIN

Membres du bureau :

Marc VACHON - John FERRAND - Sylvie BELHADI - Paul THOUVENIN - Rémi FRECHET - Romain VIUDEZ - Patrice BECHET - Marcel MERMILLOD - André BECHET - Gilles CECILLON.



Du côté sportif :

En juin dernier, l'USCP enregistrerait le départ de Franck Lewillon, entraîneur de l'équipe 1 de l'USCP. Après deux belles saisons passées au club durant lesquelles il était présent aux côtés des seniors mais aussi de nos jeunes, Franck est parti pour de nouvelles aventures chez nos voisins de l'AS Valondras. Nous lui disons un grand merci pour ces deux saisons passées parmi nous et lui souhaitons une belle année avec sa nouvelle équipe.

Cette saison, Thierry Bel a pris les commandes du groupe senior. Passé par l'AS Le Passage de 2001 à 2003 comme joueur, Thierry arrive en provenance du club de la Tour Saint Clair, et dirige les entraînements et l'équipe 1 seniors le dimanche. Comme les saisons précédentes, Patrice Béchet encadre l'équipe réserve. Les deux formations réalisent un bon début de saison et visent les premières places du classement. Deux montées en perspective ? Réponse l'année prochaine ! Côté effectif, le groupe senior n'en finit pas de s'étoffer et compte plus de 40 licenciés !

Concernant les jeunes, le club compte une équipe de moins que l'année passée. En effet, l'effectif des U18 n'étant pas suffisant, la catégorie a disparu pour 2013-2014.

Du côté des U15, une double entente est toujours nécessaire avec les clubs de Valondras et l'ASF Bourbre pour que la catégorie perdure. Deux équipes sont engagées cette saison.

Chez les plus jeunes et les petits, les effectifs sont toujours conséquents, en revanche, comme les années précédentes, un cruel manque se fait sentir au niveau des encadrants U7-8-9. Au total, c'est plus d'une trentaine de joueuses et joueurs que Marcel Mermillod entraîne le mercredi... souvent seul ! Si vous êtes intéressé pour lui prêter main forte, vous serez le bienvenu.



La vie du club :

En juin dernier, nos nouveaux locaux de Saint Didier ont été inaugurés, laissant place ensuite à un concert donné par le groupe Cimarron à la halle des sports.

Côté manifestations, la traditionnelle choucroute des saisons passées laissera sa place à une soirée tartiflette dansante à St Didier, lors de laquelle nous espérons vous retrouver nombreux.

Remerciements :

Merci à nos deux arbitres officiels, Jules PERRET et Raphaël GAGGERO qui officient chaque week-end sur les terrains isérois.

Merci à Daniel FRECHET, notre arbitre bénévole toujours présent à domicile comme à l'extérieur avec l'équipe réserve séniors.

Merci à André BECHET et Gilles CECILLON qui tracent chaque week-end nos terrains.

Merci à Annie BECHET, qui comme depuis de nombreuses années, est présente au sein de la buvette, et prépare les « casses-croutes » aux différentes équipes.

Nos manifestations en 2014 :

Samedi 8 février 2014 : Concours de belote – Salle des Fêtes de Le Passage

Samedi 1^{er} mars 2014 : Soirée tartiflette dansante – Halle des sports de Saint Didier de la Tour

Dimanche 1^{er} juin 2014 : Assemblée générale de l'USCP – Salle des fêtes de Le Passage

Samedi 22 novembre 2014 : Vente des calendriers 2015

Retrouvez-nous sur internet : <http://uscpweb.foto.com>

L'USCP vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2014.



Gym Détente

UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN !

Venez nous rejoindre !

Notre association propose toujours ses 2 cours animés par notre fidèle et énergique Angélique.

Le lundi de 17h45 à 19h00 :

Pratique d'une gym douce sans limite d'âge, pour homme et femme, avec du matériel varié. La bonne humeur est toujours au rendez-vous.

Le mercredi de 18h15 à 19h45 :

STEP ou LIA sur des musiques rythmées en alternance avec du renfort musculaire suivis par les indispensables étirements. Des cours très dynamiques !

Nouveau, cette année nous nous exportons chez nos voisins à Blandin ! Un cours de gym douce le **lundi soir de 19h30 à 20h45** est assuré par Angélique.

Si vous êtes intéressés par une de ces activités, vous pouvez nous contacter au 06 49 45 81 00.

Tous les membres de l'association vous souhaitent un joyeux Noël et une bonne année 2014.
Florence Pontet.

Contact : Présidente - Florence PONTET : 04 74 88 71 77



A.S.P. Basket

Après le repos estival, notre équipe Loisirs a repris le chemin des terrains dès la rentrée.

Un début de saison fort agréable, puisque nous avons eu le grand plaisir d'accompagner notre coéquipière Anne, pour un "match" d'un genre un peu particulier : le mariage et la vie à deux !!

Nous lui renouvelons tous nos vœux de bonheur pour une longue vie sportive aux côtés de Mathieu !

Comme la saison précédente, une seule équipe engagée pour notre club, avec un effectif stable, suite au retour de notre ex-championne de Boule Lyonnaise, Emmanuelle !

La tentative de rapprochement avec le club voisin de Montagnieu n'a malheureusement pas pu aboutir. Il aurait pu permettre à des jeunes de continuer à pratiquer leur sport favori dans leur commune, mais les effectifs n'étaient pas suffisants pour permettre un engagement en championnat UFOLEP.

Nous gardons le contact avec ce club, dont les motivations sont proches des nôtres, pour essayer de maintenir l'activité Basket dans nos communes. Si vos enfants ou vous-mêmes êtes intéressés par notre activité, n'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer au bord du terrain !

Le maintien d'un championnat Basket au sein de l'UFOLEP se complique d'année en année, car les équipes rencontrent des difficultés d'effectifs et/ou de disponibilité de salle. Nous parvenons toutefois, avec quelques matchs amicaux contre des équipes en formation (comme le BC Chartreuse Guiers que nous avons rencontré en fin de saison dernière) ou engagées dans d'autres championnats, à jouer le plus souvent possible, dans une ambiance conviviale.

Nous utilisons toujours la salle municipale le vendredi soir pour les entraînements et recevons nos adversaires, lors des matchs, au Gymnase du Collège Le Calloud où nous avons pu conserver notre créneau horaire. Merci à la Municipalité de mettre à notre disposition les installations nécessaires à notre activité et de nous soutenir auprès du Syndicat des Collèges pour l'accès au Gymnase Intercommunal du Calloud.

Lors de l'Assemblée Générale de fin de saison et grâce au succès de notre tournée de brioches et de la vente des plats à emporter, nous avons réceptionné nos survêtements. Un grand merci également à nos deux partenaires sur cette réalisation, Jacques RAYNAUD pour son soutien financier et Anthony LEBRETON, qui s'est chargé de la commande et nous a offert la broderie sur les vestes.

Le bilan global demeure satisfaisant, tant sur le plan sportif que financier, les frais étant réduits avec une seule équipe engagée en championnat UFOLEP. Quelques achats de matériel (ballons, filets, ...) sont prévus pour cette saison et nous essaierons de mettre en place une sortie, lors d'un match de niveau international (ASVEL ou similaire), en partenariat avec le Comité des Fêtes. Le bulletin de liaison vous tiendra informé en temps et en heure de ce projet...

Pour cette saison, le bureau a été reconduit à l'identique :

Présidente : Florence RAYNAUD - Tél. 06 14 92 87 27 - flo.raynaud@yahoo.fr

Trésorière : Danièle RONDEPIERRE

Secrétaire et Correspondante UFOLEP : Christine MICHALLET

Cette année encore et malgré la situation économique difficile, les Passageois ont contribué au succès de la vente de plats en février et de brioches début octobre. Au nom du Club, je les remercie très sincèrement pour leur fidèle soutien.

Je n'oublie pas non plus mes coéquipières, qui bien que peu nombreuses, se sont mobilisées pour ces journées.

Rendez-vous début février pour la vente des plats à emporter, et début octobre pour notre tournée annuelle de brioches.

En attendant de vous retrouver à ces occasions, nous vous souhaitons de Belles Fêtes de fin d'année et vous adressons tous nos Vœux sportifs pour 2014 !

La Présidente, Florence RAYNAUD



Cantine et Garderie Péri-scolaire

L'association cantine garderie de l'école primaire de Le Passage, se compose d'une dizaine de membres. Gérée par un groupe de parents bénévoles avec le soutien de la municipalité et des enseignants, elle permet aux enfants scolarisés de bénéficier de ce service.



Elle compte deux salariées : Cécile CHADUIRON et Carole LANFRAY et pour compléter le temps de garderie et cantine du personnel mis à notre disposition par la mairie : Christelle BECHET, Danielle GIRARD et Brigitte DESROCHE. Nous tenons à remercier toutes ces personnes pour leur travail et leur dévouement.

Notre association a vécu une année pleine d'actions : vente de nougats, de bugnes et enfin de fleurs. Les projets pour cette année sont les mêmes en ajoutant cependant la vente de bugnes à tout le village et peut être une autre manifestation qui ne concernerait que les enfants de l'école.



Les enfants grandissent, quittent l'école pour se rendre au collège. Leurs parents, après quelques années de bons et loyaux services au sein de l'association souhaitent passer le relais à d'autres. Nous tenons à leur dire tous nos remerciements pour nous avoir aidés pendant parfois de longues années. Rappelons bien que sans eux, l'association n'aurait pu continuer sur cette lancée.

Nous tenons également à remercier Monsieur le Maire et la municipalité pour son soutien moral et financier.

Nous espérons que les services mis à disposition au travers de cette association, permettent à tous les parents et à leurs enfants de trouver un juste équilibre entre vie familiale, vie scolaire et vie professionnelle.

Lors de l'assemblée générale de la rentrée, quelques parents nous ont rejoints au sein du bureau. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Composition du bureau :

Présidente : Laëtitia CANCELLO

Vice-Présidente : Kadouge RAHMOUNI

Trésorier : Laurent MASSONNAT

Trésorière Adjointe : Nathalie PELLET

Secrétaire : Violaine RABATEL

Secrétaire Adjointe : Fabienne FRECHET

Autres membres actifs : Elisabete GENDRON, Christine LAMBERT et Stéphane MICHALLAT.

A tous, nous souhaitons une bonne et heureuse année 2014.



La Présidente,
Laëtitia CANCELLO

Inscriptions Ecole Primaire

Pour les familles qui souhaitent scolariser leurs enfants à l'école communale à la rentrée 2014, les inscriptions seront ouvertes à compter du mois de janvier 2014, afin de mieux anticiper les effectifs de la prochaine rentrée.

Merci de vous faire connaître rapidement auprès du Directeur d'Ecole :
M. Florent REBOUL au 04.74.88.16.82.

Sou des Ecoles

Cette année, j'ai à nouveau l'honneur de présider l'association du sou des écoles de Le Passage. Je rappelle que notre association a pour but de récolter des fonds pour subventionner les sorties pédagogiques de nos enfants. C'est pour cela que chaque année, nous organisons diverses manifestations dont le fameux loto qui se déroule le premier samedi du mois de décembre, le vide grenier en début du mois de mai et enfin la fête de l'école fin juin.

Nous avons clôturé l'année 2012/2013 avec un bilan satisfaisant bien que nous ayons eu à financer une bonne partie de la classe musicale à Autrans. Malgré le temps capricieux que nous avons rencontré le jour de la fête de l'école et grâce à l'aide des parents et des personnes volontaires, nous avons pu organiser nos différentes manifestations pour arriver à ce bon résultat.

Assemblée générale /élection du nouveau bureau :

L'assemblée générale de rentrée a été organisée le mardi 24 septembre 2013 et comme l'année précédente, en même temps que celle de l'association Cantine-Garderie. Elle a été l'occasion de rencontrer de nouveaux parents voulant apporter une pierre à l'édifice de nos deux associations.

Nous avons procédé au renouvellement du bureau du Sou des Ecoles.
Il se compose ainsi :

<u>Président :</u>	Laurent Brivet
<u>Vice – présidente :</u>	Rachel Massonnat
<u>Secrétaire :</u>	Christelle Dechenaux
<u>Secrétaire – adjointe :</u>	Marie-Laure Charvet
<u>Trésorière :</u>	Ingrid Vallon
<u>Trésorière – adjointe :</u>	Barbara Truffa

Membres : Yann Lesaint, Stéphane Durand-Damet, Christophe Lanfray, Valérie et Daniel Magnin, Claire Veyret, Christine Lambert et Joël Pascal.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents qui nous ont rejoints au sein de ce bureau.

Manifestations du Sou pour l'année 2013/2014:

- Spectacle de Noël : vendredi 20 décembre 2013
- projection d'un film à la salle des fêtes après le repas de Noël.
- Le loto : samedi 07 décembre 2013
- un moment convivial et de nombreux lots à remporter dont un ordinateur portable 17“.
- Safari truite : 26 avril 2014 à l'étang Gonin à Saint Clair de la Tour

- Vide grenier : dimanche 18 mai 2014
- cette date est prévisionnelle car l'équipe du Sou prendra la décision de maintenir ou pas cette manifestation vu pour le moment le petit nombre de volontaires disponibles ce week-end là.
- Fête de l'école : samedi 28 juin 2014
- une journée agréable entre enfants, parents et amis après le spectacle des élèves le matin.
Vous pourrez déjeuner sur place et profiter des jeux l'après midi.

Pour tout renseignement :

- Vous pouvez contacter :
- Laurent Brivet au 04 76 37 17 16
 - Rachel Massonnat au 04 74 27 85 24.

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est constituée de :

- Monsieur Reboul Directeur de l'école, classe CP et CE1, effectif 20 élèves
- Madame Fresse-Tranchard, classe PS, MS, GS de maternelle, effectif 26 élèves
- Madame Schiavo, classe CE2 et CM1, effectif 21 élèves
- Madame Dieudonné, classe CM1 et CM2, effectif 25 élèves

L'école accueille donc **92 élèves** cette année.

Projets scolaires :

Pour 2013–2014, les enseignants nous ont fait part de leurs projets :

- Madame Fresse-Tranchard pour sa classe de PS, MS , GS :
 - « école et cinéma »
 - Visite à la médiathèque
 - « un jardin au format A4 » associé à une visite d'un jardin remarquable
 - « codage et création » avec un intervenant en musique
- Monsieur Reboul pour sa classe de GS-CP-CE1 :
 - « correspondances photographiques » avec d'autres classes du département
 - Visite au musée de Grenoble
 - Sortie spectacle vivant
 - « codage et création » avec un intervenant en musique
 - Visite à la médiathèque
 - Cycle natation au troisième trimestre
- Madame Schiavo, pour sa classe de CE1-CE2-CM1:
 - « architecture »
 - Sortie spectacle vivant
 - Cycle natation au troisième trimestre
- Madame Dieudonné, pour sa classe de CM1-CM2 :
 - « un jardin au format A4 » associé à une visite d'un jardin remarquable
 - « pré cinéma » lié à la création des images

- Pour l'ensemble des classes, une sortie au cirque financée par le Sou Des Ecoles.

Pour les personnes désireuses de connaître toute l'actualité de l'école, nous rappelons les coordonnées de son site - Internet : www.ac-grenoble.fr/ecoles38/.

Remerciements :

Le Bureau remercie tous les parents qui, de près ou de loin, ont apporté leur aide au cours de l'année écoulée. L'association compte encore sur leur investissement cette année.

Nous remercions aussi comme chaque année, la municipalité qui nous apporte une aide matérielle et financière dans la préparation et l'organisation de nos activités, nous permettant de fonctionner dans les meilleures conditions.

Nous comptons sur votre présence à nos côtés, parents, proches ou habitants de la commune, afin que se perpétuent les moments de convivialité qui constituent le ciment de la vie sociale du village.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une très heureuse année 2014.

Pour tout renseignement : vous pouvez contacter :

Laurent BRIVET au 04 76 37 17 16 ou Rachel MASSONNAT au 04 74 27 85 24.

Le Président,
Laurent BRIVET



Amicale Boule

L'amicale Boule vient de s'engager pour une nouvelle saison. Sera-t-elle la dernière? Au vu de l'effritement des effectifs, on peut honnêtement l'imaginer. Si le nombre de sociétaires avait relativement bien résisté jusqu'aux années 2008/2009, il diminue fortement depuis. Pas de mystère, faute de nouveaux joueurs le cycle de la vie en est le responsable et lorsqu'on feuillette les dates de naissance des derniers rescapés on a tout lieu d'être inquiet.

Les quelques manifestations que nous organisons conservent un franc succès, mais là aussi faute de bras pourrons nous les maintenir longtemps ?

Ces manifestations sont reprogrammées pour 2014 aux dates suivantes :

- Fin février Challenge Séraphin Ferrand au boudrome de St André le Gaz
- 7 juin 32 simples 4^{ème} division à 13h30
32 simples 3^{ème}/4^{ème} division à 14h30

La journée sociétaires avec repas clôturera la saison fin septembre.

Pour terminer, je vais utiliser la même formule que l'an passé mais qui je l'espère aura plus de succès : Bonne année à tous et n'hésitez pas à nous rejoindre, vous ne serez pas déçus.

Composition du bureau :

Président	Jean POULET
Secrétaire	René FRECHET
Trésorier	Jean POULET

Pour toute information sur l'association contacter :

Jean POULET 79 chemin du Moriot - Tel : 04 74 88 10 45 - courriel: poulet.jean@orange.fr



Finalistes du 1^{er} juin 2013

A.c.c.a.

En 2013, notre effectif est stable avec 26 sociétaires. Nous avons modifié notre règlement intérieur avec 2 jours fermés à la chasse, le mardi et le mercredi plus le vendredi fermé par arrêté préfectoral. Cette saison, nous avons remarqué un effectif en lièvres très réduit (printemps très humide et froid) ce qui nous a obligé à ne le chasser qu'une demie journée. Par contre, la bécasse fait son grand retour sur notre territoire. Les membres de l'ACCA vous souhaitent une bonne année 2014.

Composition du bureau :

Président : Daniel FRECHET
Vice-Président : Joseph BARBIER
Trésorier : David VITTOZ
Secrétaire : Mathieu BARBIER
Membres : Martial ARRAULT
Jérôme KODISCHE et Jean GAUTIER

Garde : Maxime BARBIER

Piégeur : Daniel BECHET.

Personne à contacter : Daniel FRECHET – 06.88.24.03.16.

Date à retenir : Boudins dimanche 16 février 2014.



Les amis du château du Passage

L'association des amis du Château du Passage se remet en ordre de marche pour organiser une nouvelle édition de "L'Armée de Napoléon campe au Château" le week-end du 4 et 5 octobre 2014.

Après le succès de la 1ère manifestation, en essayant de tenir compte des commentaires judicieux de tous, nous envisageons avec nos partenaires du Comité des fêtes et les "Cavaliers des 12^{ème} chasseurs" d'ouvrir les grilles du château sur deux jours.

Dans les idées qui sont à l'étude :

- manifestation démarrant le samedi après-midi
- diner dans les caves du château
- concert de musique militaire le soir avec en clôture un feu d'artifice.



Nous sommes à l'écoute de vos suggestions et toujours preneurs de coups de mains (par exemple pour nettoyer la cave!)

Contact: la boîte aux lettres du château ou notre mail

lesamisduchateaudupassage@neuf.fr

Thierry et Isabelle de Saint-Romain

L'Art et l'Amitié à Le Passage

La section de L'ART ET L'AMITIE à Le Passage continue à fonctionner tous les jeudis de 14 h 30 à 17 h 30 ainsi que de 18 h à 21 h afin de favoriser les participants encore en activité.

Les ateliers se déroulent salle Mont Blanc dans la bonne humeur. Actuellement 7 personnes y participent. Nous remercions la commune pour la mise à disposition de la salle.

De plus en plus, les adhérentes se prennent au jeu et réalisent des sculptures de qualité.

Avec application, elles travaillent la terre en modelant ; qui un bel hippopotame d'une trentaine de centimètres, qui un magnifique enfant bouddha de même dimension.

Je pense qu'elles peuvent et doivent être fières de leurs créations.

Le temps s'écoule très vite et personne ne voit passer les trois heures du cours.

Une exposition ART ET PASSION aura lieu à la Médiathèque « Les Rondiers » Salle Marie-Josèphe LENAULT à Corbelin le samedi 8 et dimanche 9 Mars 2014. Les réalisations de la section ART ET AMITIE y seront présentées.

Le groupe l'ART ET L'AMITIE vous souhaite de bonne fête de fin d'année, une bonne santé et plein de projets pour la prochaine année 2014.

Christiane VITETTA Vice-Présidente
Tel – 04.74.88.18.41



Rando Amitié Le Passage

RANDO AMITIE ESCAPADES ET DECOUVERTES

Sous la présidence de Jacques Chollat, Rando Amitié s'est étoffée de nouveaux adhérents tout au long de la saison. Début janvier, après la pause des confiseurs, les « muscles » des marcheurs s'impatientsaient de reprendre du service. Les sentiers de proximité se présentaient de nouveaux verdoyants et accueillants sur les communes de notre belle région : Virieu, Le Passage, Rochetoirin, Saint Ondras, etc.

Grand succès aussi des quatre sorties « raquettes » proposées par Marie-Claude Castillan toujours sur la brèche. Fin mai, les trois groupes de randonneurs se retrouvaient à St-Jean du Bruel, joli coin de l'Aveyron pour quatre journées de découvertes et de rando sur ce plateau du Larzac, riche d'histoire et de sites magnifiques. Le goûter traditionnel dans le « Pré de Mireille » sonnait le début des grandes échappées montagnardes des lundis et jeudis : Montsapey où l'ami Gaston Vial reçoit toute l'équipe avec beaucoup de gentillesse.

Corrençon, le Lac Blanc, Ontex-la-Charvaz, Le Granier, Le Grand Som, Le Lac Crozet, Bonneval sur Arc, Le Sénépi, Le Lac Noir, La Bérarde. Fin août, deux belles journées dans le Jura pour découvrir les grandes étendues des Rousses. Les feuilles commençaient à s'habiller de rouge, une bonne journée à Villard-de-Lans clôturait la saison d'été bien remplie. Les marches autour de nos beaux clochers reprenaient de plus belle pour maintenir en forme les vaillants marcheurs et admirer encore et encore cette nature si généreuse. Au revoir 2013 et vivement 2014.

Louis GUILLAUD ROLLIN

Bureau de Rando Amitié

Président :	Jacques Chollat	Tél. 04/74/88/10/12
Vice Présidente :	Madeleine Ligabue	Tél. 04/74/97/59/68
Secrétaire :	Christiane Vitetta	
Secrétaire adjointe :	Marie-Claude Castillan	
Trésorier :	Marcel Genin	
Trésorière adjointe :	Arlette Gros	



St Ondras – Chassignieu – Le Passage – Valencogne

Cette année, nous avons perdu 3 camarades :

André MARTIN - le 7 juin à 80 ans

René POITEVIN (39/45) - le 19 juin à 93 ans

Raymond RICCI (39/45) - le 4 juillet à 93 ans

Les manifestations de l'année :

- 19 mars 2013 : remise de décorations aux porte-drapeaux : Roland DERAÏL - Marcel HUGUET
- 21 mars : banquet annuel
- 20 juin : voyage en Haute-Savoie, déjeuner à Manigaux
- en juillet : journée pique-nique
- 3 novembre : boudin à la chaudière à St Ondras
- Cérémonie du 11 novembre

Les oubliés de l'Algérie

Qui sont-ils, ces oubliés de l'Algérie ?

Ce sont des jeunes du contingent appelés à servir en Algérie sur la fin de l'année 1961 ou le début de 1962. Ils ont vu des choses effrayantes avec l'entrée dans ce conflit de l'OAS. C'était un groupuscule qui voulait à tout prix garder l'Algérie française et qui a commis des attentats contre les soldats du contingent et des populations civiles. Ils ont rallié à eux de vieux généraux français rebelles, afin d'organiser un putsch contre le gouvernement français, en essayant de faire basculer l'armée française dans leur camp et établir une dictature militaire.

Grâce aux appelés du contingent, cela n'a pas eu lieu, car ils ont refusé ce ralliement et obligé certains de leurs officiers à rester fidèles au gouvernement français.

Ils ont dû faire face aux attentats perpétrés contre eux et il y a eu de nombreux tués. Puis les accords d'Evian ont mis fin à l'insurrection, le 19 mars 1962, la guerre était enfin terminée. Mais les appelés du contingent sont restés encore plusieurs années afin de rapatrier en France tout le matériel militaire qui se trouvait en Algérie depuis dix ans.

Au début, il y a eu encore quelques escarmouches et des soldats furent encore tués.

Gérard, appelé du contingent part en Algérie en Juillet 1961 comme radio. Il est resté au cantonnement à Saf-Saf de juillet 1961 à décembre 1962. Son régiment est resté fidèle au Général De Gaulle contre la rébellion de l'OAS ;

Avant le départ en 1962, du régiment, tout a été détruit. Il a rejoint Miliana, camp de regroupement où il y a eu un harki tué et quelques escarmouches. Il est rentré en France le 23 décembre 1962.

François a été appelé le 1^{er} septembre 1961 au fort de La Duchère à Lyon. Dirigé sur Marseille pour partir en Algérie à l'hôpital militaire d'Alger où il fit 4 mois de classe pour être infirmier militaire, puis muté à Constantine à la 101^{ème} section d'infirmier militaire, puis à Telerma jusqu'en avril 1962. Après les accords d'Evian, il est revenu à Constantine, transféré à l'infirmerie du 27^{ème} bataillon d'infanterie, puis à Bône où il fut libéré le 14 février 1963.

Mars 1962 à Alger, plastiquage par l'OAS des magasins, cinéma, coups de feu entre OAS et soldats du contingent la nuit seulement. A Telerma, il participe en tant qu'infirmier aux visites d'incorporation des jeunes algériens pour le service militaire. Après les accords d'Evian, il avait exclusivement des soldats français à soigner.

Pour Jean, ce fut une toute autre histoire. Appelé le 1 juillet 1963 à Sathonay Camp, près le Lyon, il part en train pour Marseille, le 22 octobre, et embarque pour l'Algérie à Mers-el-Kébir. Arrivé le 27 octobre 1963, il part en camion pour Penigaux où il prend le train jusqu'à Colomb Bechar, muté au 3^{ème} groupe de transport saharien comme chauffeur vaguemestre. Il a une seule permission en juin 1964, puis il tombe malade. Il est hospitalisé à l'hôpital militaire Desgenette de Lyon. Son service militaire se termine en France. La durée n'est plus alors que de 16 mois. Son service militaire se termine fin octobre 1964. Il a reçu la médaille de la reconnaissance de la nation et du maintien de l'ordre avec agrafe Sahara. Jean n'a pas droit à la carte et pension d'Ancien Combattant.

Il a assisté aux funérailles d'un légionnaire, tué en Algérie, bien que les accords d'Evian aient été signés un an auparavant.

L'armée française est restée encore 5 ans en Algérie, soit pour déménager les bases militaires, protéger les puits de pétrole et la recherche nucléaire au sud Saharien.

Le bureau :

Président : Rossat Gilbert St Ondras

Vice président : Amieux Jean Le Passage

Secrétaire : Depardon Paul Valencogne

Trésorier : Sabatier Pierre Les Abrets

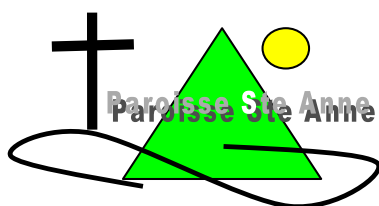
Responsable journal : Berlioz Arthaud Bernard Valencogne

Siège social : Mairie de St Ondras



L'Eglise de Le Passage vous informe...

Mouv'Relais



Cette année 2013, Mouv'Relais en coordination avec « écrit-art » de Virieu a participé aux Journées du Patrimoine de septembre « Traces polonaises ». Mouv'Relais a organisé une balade contée à travers le village de Virieu pour se rappeler la mémoire des Sœurs Ursulines polonaises « les Sœurs Grises ».

Les différents lieux ont permis d'évoquer les filles du canton de l'Ecole Ménagère, de se souvenir des liens tissés par les Sœurs avec de nombreuses familles lors de séjour en Maison de Repos. Pour

beaucoup, ce fut la découverte de l'action de résistance des Sœurs Ursulines pendant les années d'occupation et de fin de guerre (1942-47) et tout particulièrement du rôle de Mère Rodziewicz qui a rejoint en 1947 son pays d'origine : la Pologne. Aujourd'hui, au cimetière de Virieu on retrouve les traces de ces 25 sœurs polonaises.

C'est en février 2013 que l'Evêque de Grenoble fit une visite pastorale pour mieux connaître les réalités ecclésiales et sociales de notre paroisse Ste Anne. La Fraternité des prêtres de La Tour du Pin a pour projet de recentrer, à partir de 2014, la célébration du dimanche sur un seul pôle : l'église de Virieu. Une journée de rencontre, fin 2013 avec les habitants de chaque village (Blandin, Chassignieu, Chélieu, Le Passage, Panissage, St Ondras, Valencogne, Virieu,) avait pour objet d'expliquer et de mettre en discussion ce nouveau fonctionnement.

L'Eglise dans un village est le plus souvent ce lieu unique qui ouvre verticalement nos paysages : un lieu qui éveille librement chacun à la transcendance. Elles sont témoins de l'histoire des familles, témoins également d'une tradition vivante manifestée par des aménagements, des restaurations au cours des siècles. Les églises participent à notre patrimoine commun. Le curé affectataire doit honorer avec les communes la responsabilité vis-à-vis du bâtiment. Nous devons ici saluer les efforts considérables des municipalités pour sauvegarder nos églises locales.

En 2014, deux temps forts traditionnels seront vécus le premier semestre :

- les vœux du Relais de la haute Bourbre à Virieu le dimanche 5 janvier 2014
- le « Bol de Riz » à Chassignieu le samedi 29 mars 2014

La présidente, Marcelle Sarhdaoui

Contact : Maison du Relais (place H Clavel) vendredi- samedi 10h30 -12h

Tél : 04.74.88.21.36 mail : relaishtebourbre@aliceadsl.fr



Démarches en ligne

Vous avez la possibilité de faire une partie de vos démarches en ligne, en vous connectant sur le site www.mon.service-public.fr

Mon.service-public.fr (ci-après dénommé « le Service ») est un site mis en œuvre par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (ci-après dénommée « le SGMAP ») contribuant à simplifier les démarches administratives des usagers.

L'utilisation du Service est facultative et gratuite. Les usagers choisissent librement les services en ligne auxquels ils souhaitent accéder de façon privilégiée et les données qu'ils souhaitent conserver dans leur espace confidentiel.

Mon.service-public.fr vise à donner de la cohérence à l'offre croissante de services en ligne de la sphère publique.

Pour ce faire, il vous offre des fonctionnalités innovantes visant à simplifier et personnaliser votre relation avec l'administration.

Une réalisation rapide et un suivi facile de vos démarches :

- Accédez à toutes vos démarches administratives en ligne
- Visualisez facilement l'état d'avancement de vos démarches
- Dialoguez avec les organismes publics avec lesquels vous êtes en contact.

Un mot de passe unique pour tous vos comptes administratifs :

- Unifiez l'accès à vos comptes administratifs
- Ne retenez plus qu'un seul mot de passe.

Un espace de stockage sécurisé pour vos documents :

- Déposez et archivez en toute sécurité vos documents administratifs
- Transmettez vos pièces justificatives aux organismes publics
- Autorisez les organismes publics à déposer des documents dans votre porte-documents

Depuis le 20 novembre 2013, la commune est habilitée pour recevoir certaines démarches administratives en ligne.

Sont concernées :

- 1 – la demande d'inscription sur les listes électorales
- 2 – le recensement citoyen obligatoire
- 3 – la demande d'actes d'état civil (si l'événement a eu lieu dans la commune)
- 4 – la déclaration de changement de coordonnées auprès des collectivités territoriales

Echanges Mairie - Population

Vous êtes de plus en plus nombreux à posséder une téléphonie mobile, une adresse internet et de ne plus être inscrit sur l'annuaire téléphonique.

Si vous le souhaitez et pour permettre à la Mairie de vous contacter facilement et rapidement pour des renseignements d'ordre administratifs ou vous communiquer une information sur un événement particulier (modification des heures ou jour de ramassage des ordures ménagères, alerte météo, information sur une coupure d'eau, etc... nous vous remercions de nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante : mairie.lepassage@orange.fr ou en déposant les informations dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Pages Pratiques

Mairie

21 Route de Saint Didier – 38490 Le Passage

Téléphone : 04.74.88.14.07
Télécopie : 04.74.88.07.70
Courriel : mairie.lepassage@orange.fr
Site : www.le-passage-en-dauphine.fr

Horaires d'ouverture au public.

Mardi de 8 h à 12 h.
Jeudi de 16 h à 18 h.
Samedi de 10 h à 12 h.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Ecole mixte de Le Passage

Téléphone : 04.74.88.16.82
Courriel : ce.0380837d@ac-grenoble.fr
Site : www.ac-grenoble.fr/ecoles38

Cantine scolaire

Téléphone : 04.74.88.19.26
Uniquement pendant les heures de cantine

Garderie périscolaire

Téléphone : 04.74.88.19.26
Uniquement pendant les heures de garderie

Numéros de téléphone utiles

Gendarmerie (Communauté de Brigades)

Téléphone : 04.74.88.20.17 Virieu S/Bourbre
04.76.55.90.17 Le Grand-Lemps

Centre anti-poison :

Téléphone : 04.72.11.69.11

S.A.M.U. : Téléphone : 15
S.A.M.U. Social : Téléphone : 115
Gendarmerie : Téléphone : 17 ou 112
Pompiers : Téléphone : 18 ou 112

Correspondant Dauphiné Libéré :

Monsieur Daniel BECHET :
Téléphone : 04.74.88.10.63.

Taxis

Pour les personnes désirant se rendre à La Tour du Pin tous les mardis matin : Départ : Vers 9 heures sur la place. Retour : En fin de matinée
Renseignements : Mme Hermance FRECHET.
Téléphone : 04.74.88.15.37.

Communauté de Communes Les Vallons de la Tour

22 Rue de l'Hôtel de Ville – 38110 La Tour du Pin

Téléphone : 04.74.97.05.79
Télécopie : 04.74.83.23.28
Courriel : contact@lesvallonsdelatour.fr
Site : www.lesvallonsdelatour.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les services de la Communauté de Communes

Crèche multi accueil Les P'tits Loups des Vallons
14 rue des Bains - 38110 La Tour du Pin
Tel. 04 74 88 96 23
accueil régulier : 7 h 30 à 18 h 30
accueil occasionnel : 8 h 00 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
Courriel : contact@lesvallonsdelatour.fr

Relais d'Assistants Maternelles

14 rue des Bains - 38 110 LA TOUR DU PIN
Tel : 04 74 96 50 10
permanences téléphoniques le mercredi et le vendredi de 13h à 14h.
Courriel : contact@lesvallonsdelatour.fr

Médiathèque des Vallons de la Tour

2 rue Hector Berlioz - 38 110 LA TOUR DU PIN
Tel : 04 74 83 59 00 - Fax : 04 74 83 59 09
Courriel : contact@lesvallonsdelatour.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi 10h - 12h et 15h30 - 18h30
Mercredi 10h - 12h et 14h - 17h
Vendredi 15h30 - 18h30
Samedi 10h - 12h et 14h - 17h
En été fermé le samedi

Syndicat des Eaux

74 Chemin du Moriot – 38490 Le Passage
Téléphone : 04.74.88.14.64
Télécopie : 04.74.88.71.06
Téléphone astreinte : 06.80.59.58.45
Courriel : smeahb@orange.fr
Site : www.hautebourbre.fr

Horaire d'ouverture au public :

Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Monsieur le Président reçoit sur rendez-vous.

Informations Relevé de compteurs

Comme chaque année, l'agent du Syndicat des Eaux de la Haute Bourbre passera relever votre compteur d'eau.
Période : du 28 mars au 2 mai 2014.

SICTOM de Morestel

Téléphone : 04.74.80.10.14

Courriel : contact@sictom-morestel.com

Déchèterie

Notre commune bénéficie de trois déchèteries :

ZI du Chapelier à Saint Jean de Soudain

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00

lundi - jeudi - vendredi et samedi

de 13h45 à 18h00 le mercredi.

Le plateau à La Chapelle de la Tour

Ouverture : de 9h00 à 12h15 / 13h45 à 18h00

lundi - mardi - vendredi et samedi

de 9h00 à 12h15 le mercredi.

Tapon à Fitialieu / Saint André le Gaz

Ouverture : de 8h00 à 12h00 : mardi et jeudi

de 13h30 à 17h30 : lundi, mercredi, vendredi

de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 le samedi.

Préfecture de l'Isère

Place de Verdun - BP 1046 - 38021 Grenoble Cédex 01

Téléphone : 04.76.60.34.00

Télécopie : 04.76.51.34.88

Site internet : www.isere.pref.gouv.fr

Sous-Préfecture

19 Bis Rue Joseph Savoyat

38110 La Tour du Pin

Téléphone : 04.74.83.29.99

Télécopie : 04.74.97.18.86

Horaires d'ouverture au public (Hors cartes grises)

Du lundi au vendredi : De 8 h 30 à 11 h 45

Le lundi et jeudi après-midi : de 13 h 30 à 16 h.

Cartes grises

Pour l'établissement d'une carte grise il est obligatoire de prendre un rendez-vous au préalable.

Les rendez-vous sont pris par téléphone du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h.

Retraite complémentaire des salariés CICAS

Pour préparer votre dossier de retraite complémentaire, composer le 08.20.20.00.14.

Pour la constitution des dossiers de retraite complémentaire ARRCO, AGIRC, IRCANTEC des permanences sont assurées par la CICAS les jours suivants :

Les 2^{ème} et 4^{ème} vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00 sur rendez-vous.

Lieu : Centre Social – 9 Rue Contamin
La Tour du Pin.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM assure également des permanences le même jour pour les dossiers de retraite.

Assistance Sociale M.S.A.

Permanence : * 60 Rue de la République

38300 Bourgoin-Jallieu. Tél : 04.74.93.06.01

* 7 Place du Champ-Mars

38110 La Tour du Pin. Tél : 04.74.83.25.00

Assistance Sociale de la D.I.S.S.

Bureau : Centre d'Action Médico-Sociale

Rue du Grand Champ

38730 Virieu S/Bourbre

Téléphone : 04.74.88.21.62

Télécopie : 04.74.97.96.63

Permanence : Sur rendez-vous.

Salle des Fêtes

Les réservations de la salle des fêtes se font au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public. Toute réservation doit être entérinée par la signature du contrat de location avec versement d'un acompte représentant 33 % de la location et d'un chèque de caution. Il est également obligatoire de fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile ainsi qu'une attestation de prise de connaissance du règlement intérieur. L'ensemble des documents doit être au même nom.

Les associations de la commune qui louent la salle des fêtes plusieurs fois dans l'année pour des manifestations à but lucratif bénéficient de la gratuité de la deuxième location (sauf consommation de fuel et de gaz).

En plus de la location, le locataire devra s'acquitter en fonction des consommations constatées :

- Fuel : tarif en vigueur lors de la location.

- Gaz : tarif en vigueur lors de la location.

- Location lave-vaisselle et vaisselle : 40 euros

Tarif de location :

Particulier de la commune :	1 jour :	130 €
	2 jours :	190 €
	Caution :	500 €
Particulier extérieur :	1 jour :	350 €
	2 jours :	480 €
	Caution :	800 €

Association avec but lucratif :

De la commune :	1 jour :	90 €
Extérieure :	1 jour :	350 €
	Caution :	500 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur avec repas : 1 jour : 150 €

Réunion, assemblée générale de groupement extérieur sans repas : 1 jour : Gratuit
uniquement charges de fuel et gaz, au tarif en vigueur au jour de la location.

Comment Obtenir ?

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Extrait d'acte de : Naissance Mariage Décès	Mairie du lieu de : Naissance Mariage Décès ou du domicile du défunt	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de l'évènement Ou par internet sur le site de la Mairie du lieu de l'évènement.	Gratuit
Extrait d'acte de Naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères - Service Central d'Etat Civil 11 Rue de la Maison Blanche 44941 NANTES CEDEX 09	Sur papier libre, indiquer : Nom, prénoms, date et lieu de naissance ou par internet sur le site : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali	Gratuit
Carte d'électeur	A la mairie du lieu de domicile ou lieu de résidence	Carte d'identité et un justificatif de domicile	Gratuit
Carte Nationale d'Identité CNI Valable 10 ans	A la mairie du domicile	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie. Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile copie intégrale acte de naissance, ancienne carte ou la déclaration de perte ou vol.	Gratuit Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou vol.
Passeport Valable 10 ans (5 ans pour les mineurs)	Dans les communes habilitées à recevoir les demandes. Se renseigner à la Mairie du domicile.	Différentes selon les cas. Se renseigner en mairie. Cas général : 2 photographies récentes 1 justificatif de domicile copie acte de naissance, ancien passeport.	Personne majeure : Timbre fiscal de 88 € Personne mineure âgée de 15 à 18 ans : Timbre fiscal de 44 € Personne mineure de moins de 15 ans : 19 €
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Demande sur papier libre. Joindre photocopie du livret de famille Ou par internet sur le site : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn	Gratuit
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'instance du domicile	Livret de famille et toutes pièces prouvant la nationalité française	Gratuit
Certificat d'hérédité	Mairie du domicile ou du lieu de décès	Livret de famille, adresses et professions des héritiers	Gratuit
Légalisation de signature	Mairie du domicile	La signature à légaliser doit être faite devant le Maire avec présentation de la CNI	Gratuit
Sortie de territoire délivrée aux mineurs de nationalité française		Supprimée depuis le 1 ^{er} janvier 2013.	

Elections Municipales

Les élections municipales auront lieu les dimanche 23 et 30 mars 2014. Décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013.

Rappel : La population de Le Passage est de 790 habitants.
Le nombre de conseillers municipaux à élire est de 15.

Une déclaration de candidature pour tous.

Conformément aux articles L.255-4 et L.264 du code électoral, une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats au 1^{er} tour dans toutes les communes.

Un imprimé spécial sera mis à la disposition des candidats. Les déclarations sur papier libre ne seront pas acceptées. Un récépissé vous sera délivré lors du dépôt de votre candidature.

Commune de moins de 1000 habitants (art.L255-2 à L255-4 du code électoral)

Chaque candidat au conseil municipal (ou une personne désignée par lui) déposera une déclaration de candidature en sous-préfecture, soit de manière isolée, soit de manière groupée.

La déclaration doit être déposée et enregistrée en sous-préfecture de La Tour du Pin, à **partir du jeudi 20 février 2014** aux heures d'ouverture des bureaux et jusqu'au **jeudi 6 mars 2014 à 18 heures** pour le premier tour de scrutin.

Les candidats déclarés au premier tour seront automatiquement déclarés candidats au second tour. Toutefois, de nouvelles candidatures peuvent être déposées pour le second tour, uniquement si le nombre de candidats au 1^{er} tour est insuffisant par rapport au nombre de sièges à pourvoir au conseil municipal de la commune.

Scrutin et bulletin de vote

La Loi maintient, pour les communes de moins de 1000 habitants, le mode d'élection des élus municipaux selon un scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage. Les suffrages sont décomptés individuellement, par candidat (et non par liste).

Le nombre de candidats peut être égal, inférieur ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Ne seront pas décomptés : les noms des personnes dont la candidature n'a pas été déclarée en sous-préfecture, les derniers noms de la liste s'il y a plus de noms que de sièges à pourvoir sur un bulletin.

Attention : un suffrage sera considéré comme nul si l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de postes à pourvoir.

Le nombre de conseillers municipaux à élire ainsi que la liste des candidats seront affichés dans chaque bureau de vote (par ordre alphabétique)

Parité

La règle de parité ne s'impose pas aux communes de moins de 1000 habitants.

Liste électorale : éligibilité, inéligibilité et incompatibilités.

Les grands principes d'éligibilité/inéligibilité (non exhaustif) – article L228 à L0236-1 du code électoral.

Le conseiller municipal doit :

- être âgé de dix-huit ans révolus au jour de l'élection,
- avoir satisfait aux obligations imposées par le Code du service national
- être français ou citoyens d'un des pays membres de l'Union Européenne (ces derniers ne pourront pas être élus maire ou adjoints),
- ne pas être candidat dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Sont éligibles au conseil municipal :

- tous les électeurs de la commune,

- ou les citoyens inscrits au rôle des contributions directes (ou justifiant qu'ils devaient y être inscrits) au 1^{er} janvier de l'année de l'élection (par contributions directes on doit entendre non seulement les impôts locaux mais aussi l'impôt sur le revenu)

Les agents salariés de la commune ne seront éligibles qu'à condition que leur cessation de fonction ait été validée avant le scrutin.

Nouveau régime qui entrera en vigueur aux prochaines élections municipales :

Une personne ne peut être élue conseiller municipal dans les communes situées dans le ressort où elle exerce ou a exercé, depuis moins de 6 mois, les fonctions de directeur général des services, directeur général adjoint, directeur des services, directeur adjoint des services ou chef de service, directeur de cabinet, directeur adjoint de cabinet ou chef de cabinet, ayant reçu délégation de signature du président, au sein d'un conseil régional, d'un conseil départemental et d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (hors syndicats donc).

Les grands principes d'incompatibilité (non exhaustif) – article L237 à L239 du code électoral

Lien de parenté

Dans les communes de plus de 500 habitants, le nombre des ascendants et descendants, frères et sœurs, qui peuvent être simultanément membres du même conseil municipal est limité à deux.

L'incompatibilité pour lien de parenté ne s'applique ni aux alliés (belle-mère, beaux-pères, belles-sœurs, beaux-frères, bruces et gendres), ni aux conjoints (des époux peuvent se présenter sur une même liste).

CCAS

Le mandat de conseiller municipal est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune (idem pour un conseiller communautaire qui serait salarié d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), rattaché à sa communauté)

Nouveau : le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de la communauté ou d'une de ses communes membres.

Campagne électorale officielle

Elle sera ouverte du lundi 10 mars à zéro heure et prendra fin le samedi 22 mars 2014 minuit pour le premier tour. En cas de second tour, elle sera ouverte du lundi 24 mars à zéro heures au samedi 29 mars 2014 minuit.

Affichage

Les affiches des candidats seront collées sur des emplacements spéciaux, réservés par l'autorité municipale. Depuis le 1^{er} septembre 2013, tout affichage relatif à l'élection est interdit en dehors de ces emplacements ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe (art.L51 du code électoral).

Tract

Il est interdit à tout candidat de porter à la connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale à un moment tel que ses adversaires n'aient pas la possibilité d'y répondre avant la fin de la campagne électorale.

A partir de la veille du scrutin à zéro heure, il est interdit de distribuer ou faire distribuer des bulletins de vote, professions de foi, circulaires des candidats, et tous autres documents relatifs à l'élection. Il est interdit à tout agent de l'autorité municipale de distribuer ces types de documents.

Les réunions électorales

Elles peuvent se tenir librement et peuvent être organisées avant l'ouverture de la campagne électorale. La tenue d'une réunion la veille du scrutin, jusqu'à minuit, est régulière.

Les communes n'ont pas l'obligation de mettre à disposition des candidats des salles publiques pour leurs réunions électorales, mais dès lors qu'elles l'acceptent, elles doivent respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats, en offrant à chacun les mêmes conditions. En l'absence d'emplacements d'affichage électoral, et en raison des interdictions de propagande par médias interposés, ces réunions ne peuvent, en principe, être annoncées que par voie de tracts (en aucun cas dans le bulletin municipal).

A RETENIR

Déclaration de candidature obligatoire

Présentation d'une pièce d'identité pour voter

Ne pas inscrire sur le bulletin de vote le nom d'une personne non candidate

L'élection des conseillers communautaires : Communauté de communes Les Vallons de la Tour.

Le nombre total de sièges que comptera la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, après les élections municipales de mars 2014, ainsi que celui attribué à chaque commune membre est acté par arrêté préfectoral N° 2013290-0022 du 17 octobre 2013.

Le nombre total de conseillers communautaires composant l'organe délibérant de la Communauté de communes des Vallons de la Tour s'établit à 37.

La répartition du nombre de conseillers communautaires entre les communes membres est la suivante :

Communes	Nombre de sièges
Cessieu	4
La Chapelle de la Tour	3
Dolomieu	4
Favergeres de la Tour	2
Le Passage	2
Rochetoirin	2
Saint Clair de la Tour	4
Saint Didier de la Tour	3
Saint Jean de Soudain	2
La Tour du Pin	11
Total	37

Pour les communes de moins de 1000 habitants : (cas de la commune de Le Passage)

Article L273-11 à L273-12 du code électoral

Les conseillers communautaires sont automatiquement les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau (Maire puis Adjoints puis Conseillers Municipaux) dans la limite du nombre de sièges à pourvoir.

Pour les communes de plus de 1000 habitants :

Article L273-6 à L273-10 du code électoral

Les conseillers communautaires figureront de manière distincte sur le bulletin de vote que la liste des conseillers municipaux. Ils seront élus en même temps. La liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires est paritaire, et comportera un nombre égal de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, majoré de 1 si ce nombre est inférieur à 5, et de 2 au-delà.

ATTENTION

A compter des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter en plus de votre carte d'électeur.

Les documents d'identités que vous pouvez présenter :

Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, Permis de chasser avec photo, délivré par le représentant de l'État, Livret ou carnet de circulation, délivré par le préfet, Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, Attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photo d'identité et authentifiée par un cachet de la commune.

Les Elections Européennes

Elles auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Qui vote aux élections européennes ?



- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Qui peut se présenter aux élections européennes ?

Tout citoyen d'un Etat membre de l'Union européenne (UE), âgé de 18 ans révolus, domicilié ou résident en France depuis au moins 6 mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

Comment sont élus les députés européens : les règles communes ?

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. Ils sont élus pour un mandat de 5 ans. Les élections se déroulent la même semaine dans tous les pays européens. La représentation proportionnelle doit être retenue. Le nombre de députés européens est de 766 députés. La France est représentée par 74 députés.

Le mode de scrutin pour les élections européennes en France

Le territoire français est découpé en 8 circonscriptions électorales : 7 pour la métropole, 1 pour l'outre-mer.

L'élection a lieu à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Ils sont attribués selon l'ordre de présentation sur la liste.

Le rôle du député européen

Le député européen exerce 3 pouvoirs :

- législatif : le Parlement est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
- budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
- de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Lieu où siège le Parlement européen

Son siège officiel est à Strasbourg, en France, et sert aux réunions plénières (une fois par mois). Les commissions, ainsi que certaines séances plénières additionnelles se tiennent à l'Espace Léopold situé à Bruxelles (Belgique). Son secrétariat général est installé à Luxembourg.

Les pays membres de l'Union Européenne : 28 pays composent l'Union européenne à ce jour



Nouveaux arrivants en 2013

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Mme GRIVOLLA Nathalie Chemin des Villettes
Mmes CHAIGNON/MARCON Chemin des Villettes
M. CADOT Fabrice Route de Saint Didier
M. Mme AMOROSO Grégory Route de Saint Didier
Mme CASIER Emilie route de Saint Didier
M. DUNIAU et Mme BERGER-RABOT Route de Saint Didier
M. BOISSENET et Mme VERDAT chemin de Chélieu
M. DUPERRAY et Mme BOUTIN chemin de Chélieu
M. HUSSIER et Mme TEDESHI Chemin du Tramoley
M. CAVUOTO et Mme MONTAGNIER Chemin du Tramoley
M. DERESSE et Mme PEREZ Impasse du Tramoley
M. Mme DERAÏ Chemin du Souzan
M. AMPRIMO et Mme SERINDA chemin du Moriot
M. et Mme VIAL Jean-Baptiste chemin du Moriot
M. POLUZOT Christophe Chemin du Moriot

Nouveaux arrivants 2012.



Etat Civil 2013

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2013 (du 15 décembre 2012 au 15 décembre 2013).

Naissances

MAISONNAS Alicia Aurélie
TINTI Thibault Jean

28 mai 2013
24 juillet 2013

Mariage

LAMBERT Frédéric et MAIGROT Christine
BOISSIERE Pierre et MONTAUD Claude

22 juin 2013
24 août 2013

Décès

BERGER Marie-Louise
LAMBERT née POULET Michèle

9 février 2013
30 septembre 2013

Elagage et broyage

L'entreprise Exploitation Forestière DUMONT de Sainte-Blandine a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux, pour un montant total de 7384.10 € TTC.

Celle-ci avait également effectué le broyage intermédiaire de l'herbe en bordure des chemins, au printemps, pour un coût de 2762.76 € TTC.

Depuis quelques années, nous rappelons que les travaux d'élagage de haies privatives, n'est pas du ressort de la collectivité et que ce travail d'entretien incombe au propriétaire. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit d'une haie en limite d'une propriété bâtie, y compris en cas de présence d'essences naturelles.

Si la commune fait réaliser une fois par an, l'entretien des haies en bordure des voiries communales, c'est uniquement pour la sécurité des différents usagers de ces voies.

Cependant, nous rappelons que le propriétaire reste responsable des dégâts ou préjudices que pourraient causer les arbres ou arbustes de sa propriété, à tous usagers ou au domaine public. Ainsi, comme nous avons pu le constater cette année (pousse importante de la végétation en continue), s'il est nécessaire de couper ou d'entretenir les arbres ou arbustes devenus gênants, il ne faut pas attendre l'automne pour le réaliser. Cela doit être fait dès que la situation l'exige !

Egalement, lors d'épisodes neigeux (comme nous venons de le connaître), l'absence d'élagage préventif peut provoquer la rupture de branches d'arbres ou l'affaissement de haies sur la chaussée. Outre l'obstruction de la circulation, cela peut quelquefois entraîner la coupure de câbles électriques ou de câbles téléphoniques. Dans tous les cas, le propriétaire sera responsable des dégâts ou dommages subits par les usagers ou sur le domaine public. De plus, l'article L.65 du code des postes et communications électroniques punit de 1500 € d'amende, le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau public.

Point à temps et réfection de voirie

Les travaux de point à temps ou emplois partiels ont été réalisés par l'entreprise FAVIER pour un montant de 13983.63 € TTC. La réfection d'une partie des chemins du Treylard et des Mollières (exécution d'un reprofilage) a été réalisée par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des Vallons de la Tour, pour un montant total de 25788.05 € TTC. Le coût réel pour la commune est de 11229.28 €, compte tenu d'une subvention du Conseil général de 5918,60 € d'une part, et d'un fond de concours voirie de la Communauté de communes de 8640.17 €, d'autre part.

Travaux divers d'eaux pluviales

L'entreprise DURAND de St Didier de la Tour a été retenue pour réaliser divers travaux de curage de fossés, et/ou remplacement de tuyaux défectueux, pour un montant total de 4403.67 € TTC.

Déneigement 2013-2017

Les travaux de déneigement des voies communales ont été confiés à l'entreprise Exploitation Forestière DUMONT pour la période 2013 à 2017, pour un coût horaire de 70 € HT et un forfait annuel d'astreinte de 520 € HT. Le salage sera également réalisé par cette entreprise pour un coût horaire de 50 € HT.

Pont sur la Bourbre

Les travaux de réfection du pont sur la Bourbre entre les communes de St-Ondras et Le Passage sont terminés. L'entreprise GUTTIN-VESIN a réalisé la partie béton et chaussée pour un montant total de 27667.14 € TTC. L'entreprise BARBIER FL a réalisé les barrières de protection pour un montant de 5395.96 € TTC. Les 2 communes ont participé financièrement à parts égales. La limitation de tonnage de cette voie communale à 3,5 tonnes sera donc levée.

Stade

L'entreprise Bourdier a été retenue pour réaliser la tonte et le ramassage de l'herbe du terrain de football ainsi que la tonte des abords du stade pour un montant annuel de 6104.38 € TTC.

Bâtiments Communaux

Présentation des travaux réalisés au cours de l'année 2013

Travaux de menuiserie

Confiés à l'entreprise COMTE Gérald de Le PASSAGE

- Remplacement de 17 stores intérieurs aux bâtiments scolaires, pour la somme de 3818,83€ TTC

Travaux de carrelage

Confiés à l'entreprise SICAUD de St ONDRAS

Fourniture et pose de carrelage au sol des douches des vestiaires N°1 et 2 (USCP Foot) ainsi que des faïences aux murs des douches du vestiaire N°1 pour un montant de 2156,62€ TTC.

Travaux de plomberie

Réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël de Le PASSAGE pour la somme de 2788,79€ TTC.

- Reprise des tuyaux de distribution d'eau à la buvette du bâtiment vestiaires et mise en place d'une vanne de purge.
- Mise en place d'une vanne d'arrêt dans la chaufferie du foot pour séparer la partie vestiaires 1 et 2 + buvette.
- Pose d'un robinet poussoir à l'extérieur de l'église.
- Remplacement d'une réserve de WC aux toilettes de la maternelle.
- Remplacement du groupe de sécurité au chauffe-eau du local boules.
- Remplacement des 8 paumes de douches des vestiaires N°1 et 2 (USCP Foot).
- Remplacement d'une nourrice de raccordement d'eau dans le regard de la cuisine à la salle des fêtes plus divers petits travaux.

Travaux d'électricité

Les travaux suivants ont été confiés à la SARL PERRIN Electricité de VIRIEU, pour un montant de 5117,08 € TTC.

- Installation d'une nouvelle alarme incendie avec message d'évacuation, coupure d'alimentation des prises de la scène et éclairage de la salle des fêtes.
- Pose de 4 détecteurs incendie dans nos appartements locatifs.
- Pose d'un projecteur pour éclairage du local basket et câblage d'alimentation du local basket.
- Pose d'une VMC Hydro dans l'appartement sud du bâtiment Mairie.
- Equipement et pose des panneaux lumineux, de guirlandes, pour les illuminations et dépose.
- Création d'une ventilation mécanique à la cure « salle de catéchisme ».

Travaux suite au rapport électrique ACRITEC

- Reprise éclairage va et vient et mise à la terre d'un néon, d'un chauffe-eau dans nos bâtiments scolaires.
- Remplacement de 4 blocs de secours dans nos bâtiments scolaires et à l'église.

Travaux de zinguerie

Réalisés par l'entreprise FD Charpente de St SAVIN :

Fourniture et pose de bandeaux d'habillage en alu pré laqué et de gouttières sur la face avant du bâtiment vestiaires sportifs, pour un montant de 2297,52€ TTC.

Divers

- Mise en place d'un bloc de 12 boîtes aux lettres collectives à l'extérieur du secrétariat de mairie pour le courrier de la Mairie, des appartements, des écoles et d'associations locales. Fournisseur : Weldom pour un montant de 1169,00€ TTC.
- Suite à des jeux de ballons, le remplacement de vitrages aux menuiseries situées dans la cour des écoles a été réalisé par l'entreprise BORELLO ISOCLAIR de St CLAIR DE LA TOUR pour un montant de 534,47€ TTC.
- Fourniture par l'entreprise BARBIER FL de Le PASSAGE d'une barrière pivotante double et de 6 barrières fixes en acier pour clore l'entrée du terrain de basket. Montant 2990,00€ TTC.
- A noter quelques effractions de nos buvettes, foot ou local boules par des personnes sans scrupules. Malgré le désagrément et un certain énervement, la commission se charge de la remise en état des rideaux roulants.

Merci aux membres de la commission pour ces 6 années de travail en commun, dans la confiance et la convivialité et en particulier à Gabriel GRIVOLLA pour ses précieux coups de mains.



Acquisition de matériels et équipements divers

Voirie :

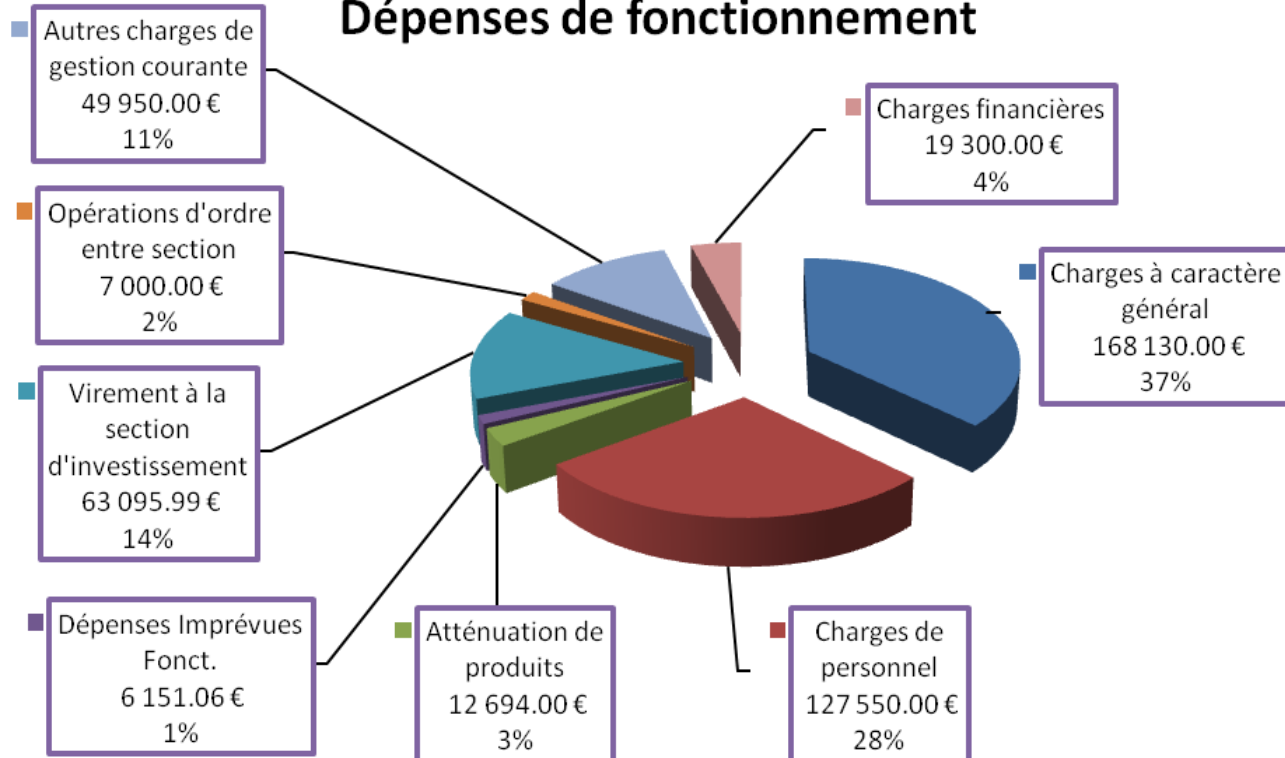
- Abri bus La Souzan, réalisé par l'entreprise Cochard, pour un montant de 2064.54 € TTC.
- Acquisition auprès de la SEDI, d'une vitrine murale extérieure pour le cimetière et de drapeaux pour l'école pour un coût de 1026.65 € TTC.

Budget communal

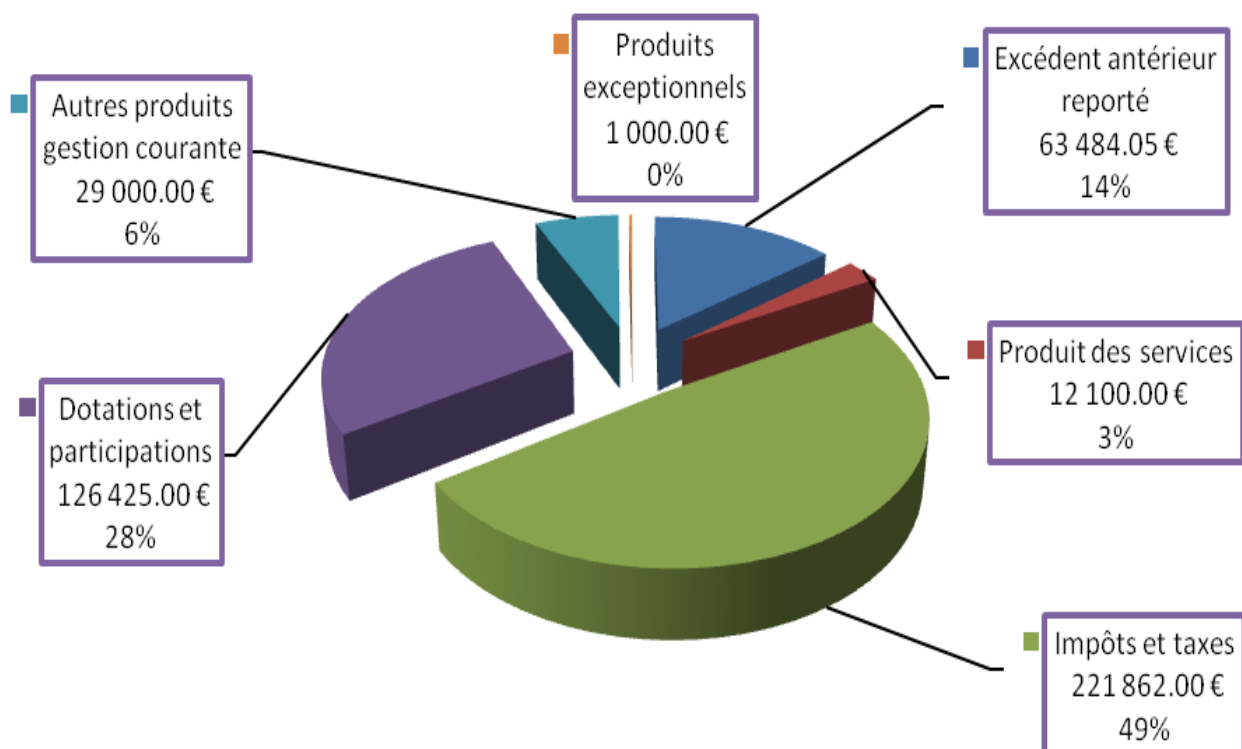
Le compte administratif 2012 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 163 484.05 €uros et un déficit d'investissement de 95 995.99 €uros. L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante : affectation de 100.000 € en section d'investissement et report en fonctionnement de 63 484,05 €. Le budget primitif pour l'année 2013 s'élève à la somme de 453 871.05 €uros en section de fonctionnement et à la somme de 275 595.99 €uros en section d'investissement.

**Répartition du budget primitif principal par chapitre.
Année 2013 – Section de Fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

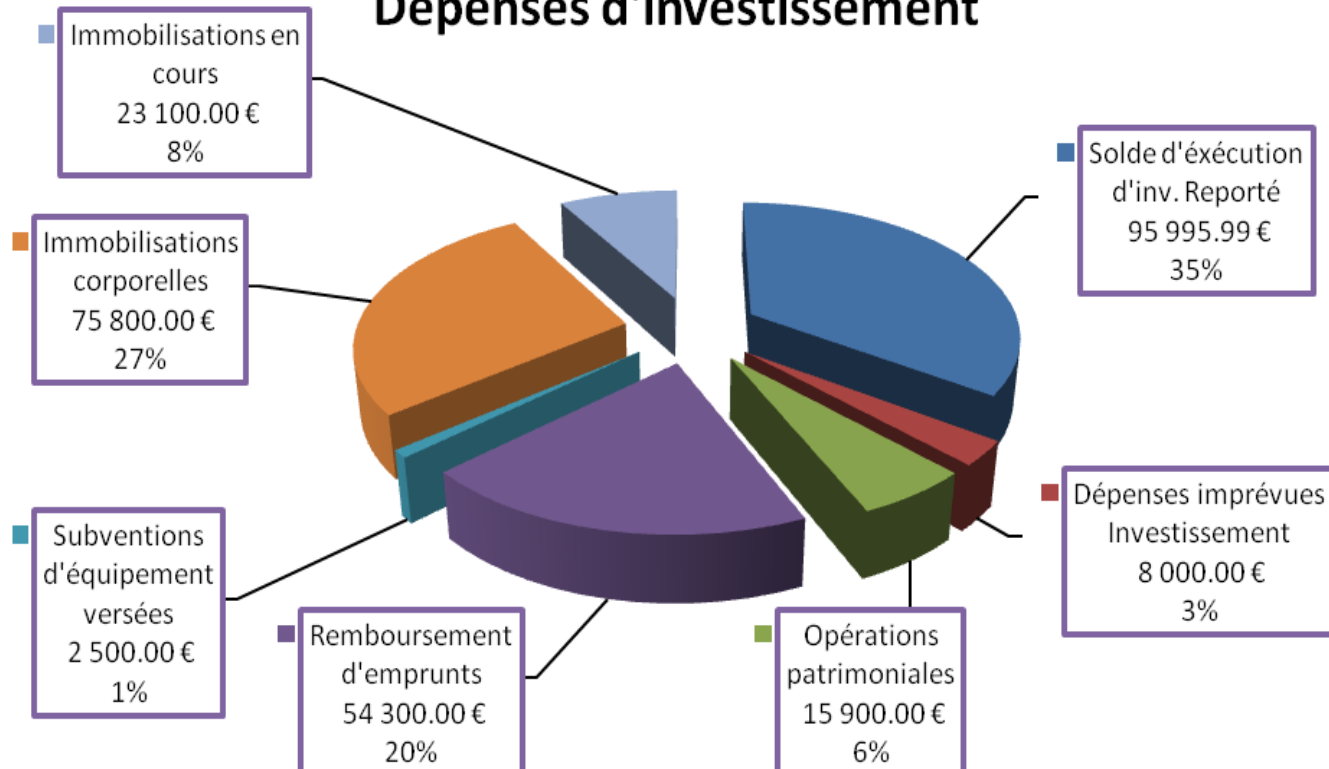


Recettes de fonctionnement

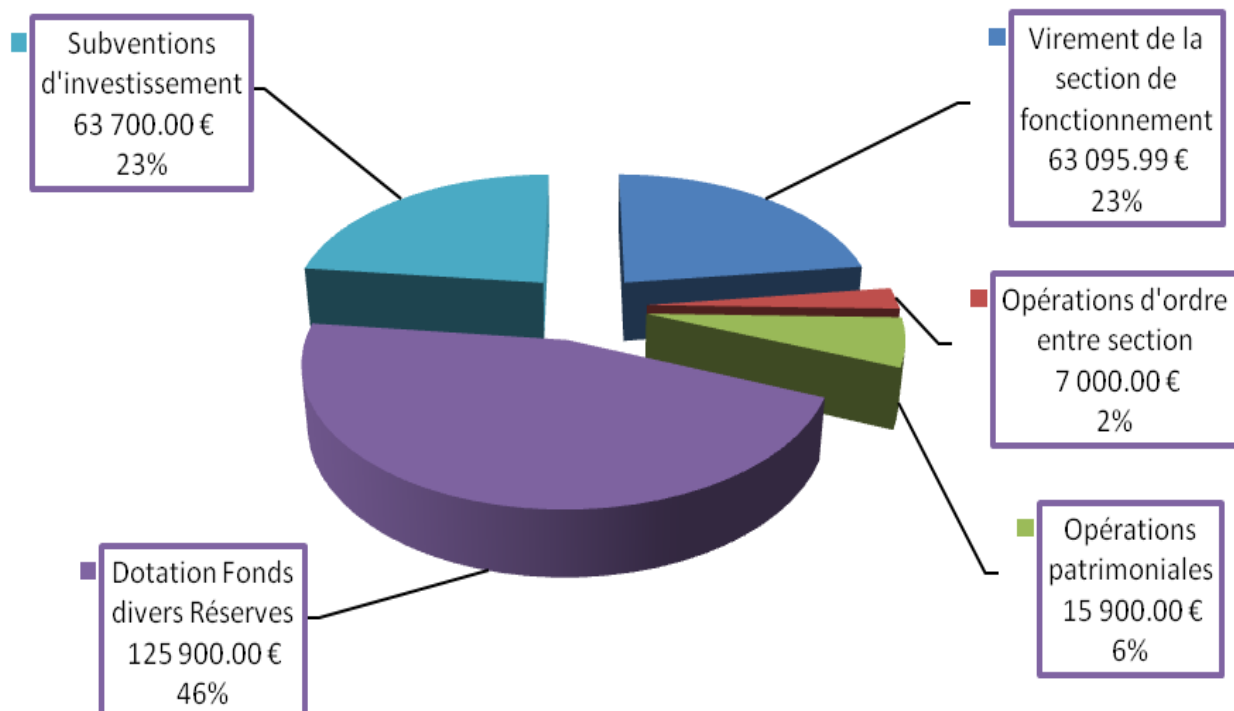


**Répartition du budget primitif principal par chapitre.
Année 2013 – Section d'investissement**

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Centre Communal d'Action Sociale

Budget du Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Le compte administratif 2012 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 3279.03 €. Le budget primitif pour l'année 2013 s'élève à la somme de 6779.03 €.

Repas de l'Amitié - 17 novembre 2013

17 novembre 2013, le Repas de l'Amitié avait un air de guinguette de bal musette.

L'animation « Passion accordéon » comportait 4 personnes musiciennes se servant parfaitement du « piano à bretelles ».

Le repas servi par les membres du CCAS était comme à l'accoutumée de très bonne qualité, la décoration soignée et colorée.

Chaque année, cette manifestation permet de réunir des Passageoises et Passageois ayant atteint l'âge de 65 ans. On ne peut que constater le plaisir qu'ils ont à se retrouver à partager un bon repas à danser ou à chanter.

Il est regrettable de ne pas voir ce jour-là un plus grand nombre de personnes bénéficiaires.

Monsieur le Maire, Laurent MICHEL lors de son discours de bienvenue a chaudement remercié Monsieur Georges RUFFIER le doyen de notre commune pour sa présence et accueilli cordialement les nouveaux participants.

La piste de danse est restée occupée la plupart du temps par des danseurs de valse, pasos, javas et madisons.

Il faut conserver l'espoir que l'année prochaine d'autres bénéficiaires viendront nous rejoindre.

L'activité d'aide sociale étant faible, le repas de l'amitié et les colis de fin d'année sont les seules manifestations du CCAS.

Ce repas est un engagement humain et convivial qui permet un rassemblement de personnes qui ont un grand plaisir à se retrouver autour d'une bonne table.

Ceux qui sont venus expriment toujours le plaisir d'avoir répondu à notre invitation.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et toute l'équipe du CCAS vous présente tous ses vœux de bonne santé et bonheur pour la nouvelle année.



Colis de Noël



En cette fin d'année, les membres du CCAS ont offert aux aînés de notre Commune de plus de 75 ans, 38 colis de gourmandises. Nous leur souhaitons bonne dégustation et meilleurs vœux pour 2014.

Départ en 6^{ème}

Cette année, le CCAS a fait le choix d'offrir aux 16 élèves de la classe de CM2 une calculatrice « collègue » et un livre « Bescherelle conjugaisons ».

C'est le 29 juin que Monsieur le Maire a remis ce cadeau de fin de scolarité aux aînés de notre école.



Raphaël ALLOUIS, Ilian BELHEDLI, Vincent BOLLAND, Mariette ERBS, Morgane GALLON, Mathias JAUNEAU, Alexis LACOUR, Corentin LAMAISSON, Corentin LE RIGUER, Cory PACOME, Lou-Ann PELLET, Paul REY, Anthony VALLON.

et

Sélim BOUTRIG, Samuel FERRAND, Lucas LOSTAGLIO (absents de la photo).

Rythmes scolaires

Lors de sa séance du 7 mars 2013, le Conseil municipal a décidé de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013. Il apparaissait opportun de prendre le temps et le recul nécessaire afin de mettre en œuvre la réforme dans de bonnes conditions.

Mais dès la rentrée, l'inspectrice d'académie a rappelé aux différents acteurs concernés, la nécessité de travailler ce dossier le plus en amont possible et notamment de définir l'organisation des journées et de la semaine pour le 30 novembre 2013, au plus tard.

Ainsi, sous l'impulsion de la municipalité, un groupe de travail constitué de représentants des enseignants, de délégués des parents d'élèves et du Conseil municipal, s'est mis en place. Plusieurs réunions se sont déroulées permettant des échanges constructifs, jusqu'à la tenue d'une réunion publique le 22 novembre dernier, avec les parents d'élèves. L'état d'avancement de la réflexion est le suivant :

- La demi-journée supplémentaire est fixée au mercredi matin de 8h30 à 11h30, avec possibilité de garderie, mais sans cantine scolaire,
- La journée scolaire est organisée le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30,
- Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se dérouleraient le lundi après-midi de 15h30 à 16h30 sous la responsabilité des enseignants (attention, tous les enfants ne sont pas concernés),
- Les activités périscolaires se dérouleraient le mardi, jeudi et vendredi après-midi de 15h30 à 16h30 sous la responsabilité de la commune.

Concernant ce dernier point, le retour d'expérience des communes qui ont mis en place la réforme à la rentrée 2013, confirme :

- L'inadaptation de la réforme aux enfants des classes maternelles,
- La difficulté de trouver des intervenants alors même que seulement 20% des communes ont franchi le pas à la rentrée 2013,
- Le coût évalué à 300 € par an et par enfant,
- De privilégier des activités simples, faciles à mettre en place, afin de garantir leur pérennité dans le temps,
- L'absence de locaux adaptés en nombre suffisant, obligeant le recours aux salles de classe, que les enseignants refusent de laisser à « n'importe qui », ce qui peut légitimement s'entendre.

En résumé, une réforme difficile à mettre en œuvre, sans garantie que cela ne se traduise par le moindre avantage concret en matière de qualité de l'apprentissage pour les enfants, et coûteuse pour les communes.

Pour Le Passage, le budget à consacrer (un peu moins de 30 000 € annuel), représente une augmentation de la pression fiscale (ou impôts locaux) de 20 % environ, sur les ménages !

Le Conseil municipal, au cours de sa séance du 14 novembre, a voté à l'unanimité, une motion demandant à l'Etat d'assurer la charge matérielle, humaine et financière de cette réforme qu'il a voulu et imposée par décret aux communes (cette réforme ne résulte pas d'une Loi débattue et votée démocratiquement par le parlement).

Quoi qu'il en soit, sauf changement (ou retour arrière) d'ici là, la réforme sera appliquée à la rentrée 2014, selon les horaires suivants :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30.
- Le mercredi matin de 8h30 à 11h30.

Une consultation des parents sera réalisée, certainement au cours du printemps 2014, afin de connaître leur besoin éventuel en garderie le mercredi matin, et le lundi après-midi pour les enfants non concernés par les APC.

A suivre ...

Commission Embellissement Fleurissement Environnement

Lors du défilé du 8 mai 2013, journée du souvenir et de la réconciliation en l'honneur des morts de la seconde guerre mondiale (date de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et fin de la seconde guerre mondiale), le massif du monument aux morts était encore tout parsemé de pensées multicolores que les bénévoles de la commune avaient plantées en automne. Heureusement, car une fois de plus le temps ne nous a pas été favorable. Le printemps 2013 a été le plus froid depuis 1987 avec un écart de -1,3°C par rapport à la moyenne climatique calculée sur 1981 – 2010. Je crois que nous l'avons tous ressenti douloureusement.

C'est ainsi que les bacs n'ont pu être garnis que tardivement en juin. Les arbustes lauriers roses (*Nerium Oléander*) ont été remis en terre après leur hivernage à l'abri et sous surveillance ainsi que les géraniums zonals. Nous avons pu ainsi remettre de la couleur le long de la traversée de notre village avec de très beaux géraniums lierres qui bien entretenus et arrosés par Christian Chanaron sont restés magnifiques jusqu'à ces derniers jours. Merci à lui et à sa bonne volonté.

Pour terminer nous avons, avant le 11 Novembre 2013, aménagé le massif du monument avec une majorité de plantes vivaces, bruyères rouge, lobelias, bégonias campanules et coréopsis agrémentées pour la cérémonie de bouquets de violas retombants, petites pensées à longues tiges multicolores.

Dès le printemps, les violas seront remplacées par des delospermas, pourpiers vivaces, très florifères aux feuillages persistants.

En 2014, la journée de l'environnement aura lieu le samedi 5 Avril.

L'équipe du Sictom de la région de Morestel pour la troisième année consécutive se joint au Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) pour une grande opération de nettoyage de printemps sur tout le Nord Isère. Ceci implique 111 communes et 259 000 habitants. Cette opération a pour objectif de sensibiliser les habitants aux problèmes de l'environnement, de tri et réduction des déchets à la source, tout en mutualisant les supports de communication.

Nous espérons vous voir nombreux ce jour-là.

La commission Embellissement Fleurissement et Environnement, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux de bonheur, santé pour l'année 2014.

Souhaitons aussi que les prochaines saisons soient plus clémentes et nous permettent de maintenir notre village dans ses décors fleuris.

La commission

Plantez des haies champêtres



Le Conseil général de l'Isère et Les Vallons de la Tour mettent en place une aide financière à l'acquisition de plants dans le cadre d'implantation de haies champêtres ou d'arbres fruitiers.

La promotion des haies s'adresse à tous (particuliers, agriculteurs, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités, ...).

Du 1er novembre 2013 au 31 mars 2014, vous pouvez déposer votre dossier de demande d'aide complété. L'aide peut atteindre 50% du montant HT du coût d'acquisition des plants.

Pour obtenir les modalités d'aides, rendez-vous sur le site Internet :

www.lesvallonsdelatour.fr rubrique : Vivre dans les Vallons > Protéger l'environnement > Patrimoine naturel

Urbanisme

Certificats d'urbanisme.

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

- AB2C Maître BAUD pour la propriété De Sousa/Duffy chemin du Souzan
- AB2C Maître BAUD pour la propriété Villeger/Labrousse chemin de Chélieu
- SCP ARMAND-LIONNARD pour la propriété Teetaert/Nieto chemin du Tramoley
- SCP MINEO RICHY SERPINET pour la propriété Perrin Denis chemin de la Fauconnière
- AB2C Maître BAUD pour la propriété Auger chemin du Rual

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUb (certificat d'urbanisme opérationnel – Il indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) :

- GROS Gilbert pour la division et construction de deux maisons d'habitations, chemin du Rual.

Déclarations préalables.

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2013 :

M. DERESSE Michel pour la construction d'un abri non clos, chemin de la Motte.

M. HERMIL/Mme DUMONT pour la rénovation de la façade de la maison d'habitation, Route de Saint Didier.

SELARL Agate pour le détachement d'un lot en vue de la construction de la propriété Bas, chemin de la Fauconnière.

SELARL Agate pour le détachement d'un lot en vue de la construction de la propriété Fréchet, chemin du Moriot.

M. LARRAS Jean-Christophe pour la création d'un abri de jardin, chemin de la Fauconnière.

SELARL Agate pour la division d'une parcelle en vue de la construction de la propriété Barruel, chemin de la Fauconnière.

M. BOISSENET Stessy pour la construction d'un abri de piscine et d'un abri de jardin, chemin de Chélieu

Cabinet ISAGEO pour la division d'une parcelle en vue de la construction de la propriété Perrin, chemin du Moriot.

M. GUILLAUD Jacques pour la division d'une parcelle en vue de la construction, Allée des Grebilles.

M. BRESSON Laurent pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin du Souzan.

SELARL Agate pour la division d'une parcelle en vue de la construction de la propriété Cornu, Chemin du Souzan.

Mme CHAUT-SARRAZIN pour la création d'une ouverture, route de Saint Didier.

Permis de construire.

Ont obtenu un permis de construire en 2013 :

M. LECANTE Christophe pour la construction d'un garage, chemin du Tramoley.

M. PHILIP Bernard pour la construction d'une piscine et l'agrandissement d'un abri, chemin du Cabit.

M. BARBIER Joseph pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes

M. PONCET Lionel pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Magnit.

Mme RIORD Morgane/M.TANGAMA Loïc pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Rual.

M. SYLVAIN/Mme SCRIBANTE pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière.

M. MICHEL Laurent pour la construction d'un abri voiture non clos, chemin du Treylard.

M. BARRUEL Pierre pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot.

M. Mme GABRIELE pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot.

Mme MOREL Christine pour l'extension d'une construction, chemin du Rual.

M. CORNU Lionel pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Souzan.

M. PERRIN Denis pour la construction d'un bâtiment d'élevage, chemin de la Fauconnière.

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

La constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité, figure parmi les plus importantes mesures des "Lois Grenelle". Dans chaque région, sa mise en œuvre repose sur l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le SRCE doit permettre la préservation ou la restauration des continuités écologiques, constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont les espèces animales et végétales ont besoin pour se déplacer et accomplir leur cycle de vie.

Depuis deux ans, un travail conséquent d'échanges et de concertation a été voulu et réalisé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes qui pilotent conjointement l'élaboration de ce document.

Du 17 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus le schéma régional de cohérence écologique sera soumis à enquête publique dans les huit départements de Rhône-Alpes.

Durant cette période, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels des préfectures et sous-préfectures de départements de l'Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie.

Les documents relatifs au SRCE peuvent également être consultés sur les sites Internet de :

- la DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique Trame verte et bleue)
- du Conseil Régional : <http://www.rhone-alpes.fr> (rubrique Biodiversité).

Toute information relative à la procédure peut être demandée :

- par courrier à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes, Service Aménagement Paysage Infrastructures – 69453 LYON CEDEX 06 ;
- ou par courriel à l'adresse suivante : srcera.info@developpement-durable.gouv.fr

Les observations, propositions, et contre-propositions relatives au projet de SRCE pourront être formulées lors des permanences ou être adressées par correspondance à : Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège de l'enquête (DREAL Rhône-Alpes, Service API - 69453 LYON CEDEX 06) ou à l'adresse suivante : srcera.enquete@developpement-durable.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Les commissaires-enquêteurs siégeront en personne dans les préfectures et sous-préfectures de l'Isère pour recevoir le public à :

- Grenoble : 30/12 (9h00-12h00), 08/01 (9h00-12h00) et 27/01 (9h00-12h00) ;
- La Tour du Pin : 20/12 (8h30-11h30) et 17/01 (8h30-11h30) ;
- Vienne : 18/12 (8h30-11h30) et 22/01 (8h30-11h30).

Des aides pour « Sortir du mal-logement »

Vous habitez un logement qui manque vraiment de confort ? Savez-vous que vous pouvez obtenir des aides pour réaliser des travaux ?

Le Conseil Général de l'Isère avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'habitat), l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ARS (Agence Régionale de Santé) lance un dispositif de lutte contre le mal-logement avec des aides pour les propriétaires et les locataires occupant un logement privé.

En Isère, environ 30 000 logements seraient sans confort, voire dangereux. Ces logements sont le plus souvent occupés par des ménages qui n'ont pas les moyens financiers d'engager des travaux ou par des locataires qui ne savent pas à qui s'adresser.

Comment savoir si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

1°) Votre logement est dangereux il ne vous protège pas des accidents et des intoxications. Par exemple : vous risquez de chuter dans les escaliers ; l'installation électrique est dangereuse (fils électriques apparents)...

2°) Votre logement n'est pas étanche, il ne vous protège pas de l'extérieur.

Par exemple : la toiture est en mauvais état ; les fenêtres laissent entrer l'air et la pluie, les murs présentent des traces d'humidité...

3°) Votre logement n'est pas assez chauffé, vous ne possédez pas de chauffage ou il ne fonctionne pas ; vous avez ajouté des appareils pour vous chauffer ; vous ne vous chauffez plus car vous ne pouvez pas payer les factures...

4°) votre logement ne permet pas une hygiène correcte, vous n'avez pas d'eau potable ; pas d'eau chaude ; il n'y a pas de séparation entre les wc et la cuisine...

Que faire si vous êtes dans une situation de mal-logement ?

Si vous êtes dans une des situations ci-dessus, vous pouvez téléphoner au numéro vert : 0800 300 163 (appel gratuit depuis un fixe). Un opérateur vous accompagnera dans toutes vos démarches administratives, techniques, financières et juridiques.

ADIL : Agence Départementale d'information sur le logement.

Les permanences de l'ADIL sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons de la Tour :

Les permanences ont lieu les 3ème vendredis de chaque mois de 9h à 12h

Communauté de Communes Les Vallons de la Tour
22 Rue de l'hôtel de Ville
BP 77
38353 La Tour du Pin Cédex
Tél : 04.74.97.05.79

17 janvier 2014	18 juillet 2014
21 février 2014	Pas de permanence en août
21 mars 2014	19 septembre 2014
18 avril 2014	17 octobre 2014
16 mai 2014	21 novembre 2014
20 juin 2014	19 décembre 2014

OPAH - Rénover ensemble



Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (2008-2014), la Communauté de communes a fait réaliser en 2012 une étude sur l'état du parc privé. A l'issue de celle-ci une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été mise en place, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Cette opération permet d'encourager et de soutenir l'amélioration du parc de logements privés.

Elle permet de proposer aux habitants des Vallons de la Tour un accompagnement technique (études pré-travaux), économique (aide à la décision, mobilisation des subventions) et administratif (montage des dossiers) pour la réalisation de différents types de travaux (économies d'énergies, d'accessibilité, de maintien à domicile, de remise aux normes et d'habitat indigne).

Elle permet également d'accompagner les locataires du parc privé confrontés à une situation de mal-logement.

L'équipe du PACT de l'Isère assure l'animation de cette opération. Pour toute information complémentaire, vous pouvez la rencontrer :

- **Sur votre commune**, lors des réunions d'information prévues en novembre et décembre 2013
- **En permanences** : au siège de la Communauté de communes (22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin) – Tous les 2^e et 4^e mercredis du mois 10h à 12h sans rendez-vous.
- **Par téléphone** : numéro vert dédié aux Vallons de la Tour



Appel gratuit depuis un poste fixe

Lien sur le site des Vallons de la Tour : Lien sur la rubrique OPAH <http://www.lesvallonsdelatour.fr/-Se-loger>



Ronde d'un art du monde

La cinquième et dernière édition de ronde d'un art du monde sera tournée vers l'Asie et se déroulera au printemps 2014.

Yoshin OGATA, artiste japonais, sera associé au sculpteur isérois de Quaix en Chartreuse Jean-Michel MORAUD. Tous deux partageront un séjour au Japon, puis seront réunis sur le territoire des Vallons de la Tour durant le mois d'avril afin de réaliser chacun une œuvre monumentale.

Celle de Yoshin OGATA sera installée sur La Tour du Pin, quant à Jean-Michel MORAUD, il réalisera une œuvre éclatée sur trois communes, La Chapelle de la Tour, Saint Didier de la Tour, et Le Passage.

Ces œuvres s'ajouteront à celles des précédentes éditions et compléteront le circuit touristique proposé sur les différentes communes. Des animations et des rencontres sont prévues, notamment à l'attention des scolaires, pour faire découvrir à travers le travail de ces deux artistes l'art contemporain et la culture d'un autre pays. L'inauguration des œuvres est prévue pour le 25 avril 2014.

Ainsi se terminera la Ronde d'un art du monde après être passée par l'Afrique (2009), l'Europe de l'est (2010), l'Océanie (2012) et l'Amérique du Nord (2013).

Plan Climat Energie Territorial

La Communauté de communes des Vallons de la Tour et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère se sont unies pour inventer en Nord Isère le territoire de demain et en faire une référence en matière de construction durable et de maîtrise de l'énergie.

En effet, l'évolution de la réglementation thermique impose des standards de performance 5 fois plus bas que la moyenne des bâtiments aujourd'hui. Beaucoup d'entre vous ont ainsi participé depuis cet été à l'expérimentation de la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé dont la mission est en cours de finalisation.

Quant à l'augmentation du coût de l'énergie qui pèse sur les ménages, elle engage à rechercher des solutions pour réduire la facture énergétique. Dans ce cadre, il a été programmé la mise en oeuvre pour la seconde année consécutive du défi Famille à Energie Positive (FAEP).

Ce concours a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre. Le principe est simple : des équipes d'une dizaine de foyers se regroupent pour représenter leur village ou leur quartier et relever le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison. Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant le concours, soit en moyenne 200€.

Cette action qui a déjà été initiée pour la saison 2012-2013, a permis de créer 7 équipes et de mobiliser environ 70 familles. Les résultats ont été très bons puisque l'Isère est arrivée en tête des départements à l'échelle nationale. Les objectifs de 8% de réduction des consommations d'énergie ont globalement été atteints et une équipe de notre territoire a même atteint presque 27% d'économie et est arrivée 2ème au classement départemental.

Cette année, le concours va se dérouler du 1er décembre 2013 au 30 avril 2014. Afin de recruter un maximum de familles, des agents relais ont été mobilisés dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial afin de diffuser l'information et seront présents tout au long du mois de novembre sur vos communes pour distribuer de l'information relative à cette action sur les marchés et à la sorties des écoles.

L'équipe du Plan Climat Energie Territorial en lien avec l'AGEDEN se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir toutes les informations complémentaires.

Contact :

PCET 17, avenue du Bourg – BP 70050 38081 L'Isle d'Abeau Cedex
Tél. : 04 74 27 69 04



L'Agence de Mobilité du Nord-Isère

Qui sommes-nous ?

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère est une association de services à la mobilité, dont les actions visent à initier et faire perdurer les changements de comportements en termes de déplacements.

Chiffres Clés :

7000 personnes touchées par nos actions depuis le début de l'année 2013

90 animations sur le territoire

250 essais de vélos à assistance électrique et vélos pliants, 11 prêt de VAE*

720 personnes conseillées sur le covoiturage

*VAE= Vélo à Assistance Electrique

1ers parkings de covoiturage :

A Montalieu-Vercieu et Saint Jean de Bournay, avec l'Agence de Mobilité du Nord-Isère et 3 parkings-relais covoiturage aménagés par la CAPI : Ruy-Monceau, St Quentin Fallavier et Villefontaine.

Aide à l'achat vélo :

L'Agence propose des aides à l'achat : jusqu'à 200€ pour l'achat d'un vélo pliant neuf et jusqu'à 250€ pour l'achat d'un VAE* neuf. Modalités et conditions sur www.mobilite-nord-isere.fr > rubrique vélo.

Nos projets en cours

- Auto-stop organisé : 3 lignes d'auto-stop en projet expérimental sur les Vals du Dauphiné : Les Abrets-Aoste, La Tour du Pin-Saint Victor de Cessieu, La Tour du Pin-Virieu sur Bourbre.
- Vélobus au collège : 3 projets vélobus avec le Conseil Général pour les collèges Les Dauphins (St Jean de Soudain), FA Ravier (Morestel), René Cassin (Villefontaine).
- Pédibus : des projets pédibus voient le jour et sont accompagnés par l'Agence, comme par exemple aux Abrets, à Villefontaine, à La Tour du Pin.
- PDIE : Animations de sensibilisation au covoiturage pour le PDIE de la ZAC des Chesnes et accompagnement du diagnostic pour le PDIE des Vallons de La Tour.

L'année est rythmée par de nombreuses animations en milieu scolaire, en entreprise, mais aussi auprès du grand public comme par exemple :

- Animation vélo + train et covoiturage + train dans les gares
- Stands éco-mobilité sur les marchés, les comices agricoles, les forums, les événements locaux
- Essais et prêt de VAE pour les habitants qui souhaitent tester le vélo sur leurs trajets quotidiens

En 2014, rendez-vous lors des 3 temps forts de l'année : la fête du vélo et le challenge mobilité régional en juin, et la semaine européenne de la mobilité en septembre.

L'Agence est soutenue par une dizaine d'ambassadeurs qui nous accompagnent sur nos stands, nous sollicitent pour des animations dans leurs collectivités et relaient nos informations. Si vous êtes intéressé pour devenir Ambassadeur Mobilité de l'Agence, contactez-nous !



Agence de Mobilité du Nord-Isère

22 rue de l'hôtel de ville

38110 La Tour du Pin

Tel : 04.74.96.79.35

Email : cyrielle.garnier@mobilite-nord-isere.fr

Site : www.mobilite-nord-isere.fr



OSEZ Groupe est un acteur de développement économique en matière d'emploi qui depuis sa création en 1996 intervient sur 11 cantons du Nord Isère ainsi que sur les cantons de Vienne et de Roussillon. 6 agences vous accueillent : La Tour du Pin (siège), Bourgoin-Jallieu, Morestel, Villefontaine, Crémieu et Vienne (permanence).

L'activité :

Relais entre l'offre et la demande, OSEZ Groupe propose des missions de travail aux demandeurs d'emploi, et apporte des solutions dans la gestion des ressources humaines des entreprises, des artisans, des collectivités locales, des associations, des particuliers.

Les valeurs :

Animée des valeurs de l'économie sociale et solidaire, avec Frédérique GERVASONI, directrice du groupe et sous la présidence de Monsieur Jean DAUJAS, l'équipe travaille dans le respect de l'autre pour permettre le retour à l'emploi.

Un suivi soutenu des salariés est assuré pour valoriser leurs compétences, suivre l'évolution de leurs projets tout en respectant une bonne adéquation entre les attentes des demandeurs d'emploi et celles des clients.

Les secteurs d'activité :

Ils sont nombreux et peuvent déboucher sur de l'emploi durable, quelquefois précédé de formations.

- **Particuliers** : tâches ménagères (ménage, repassage,...), Aide à la personne fragilisée (aide aux gestes de la vie quotidienne, préparation des repas, courses, aide à la toilette, aide administrative...), Garde d'enfant, Entretien du jardin...

- **Entreprises** : BTP, Logistique, Transports, Tertiaire, Nettoyage, Hôtellerie/restauration...

- **Artisans** : Menuiserie, plomberie, Maçonnerie, Peinture, Vente...

- **Collectivités locales** : Services administratifs : secrétariat, aide au recensement, mise sous pli, distribution document, Atsem/garderie scolaire, Aide-Cuisiniers, Agents techniques : voirie, entretien espaces verts, Agents d'entretien des locaux, Agents de déchetteries / Rippeurs.

- **Associations/ Bailleurs / Foyers** : Secrétaires, Aide-Educateurs, Veilleurs de nuit, Nettoyage, Manutention...



Pour plus d'information,
retrouvez-nous sur notre site :
www.osez.asso.fr

En lien avec un vaste réseau de partenaires, qui agit au niveau de l'emploi, du handicap, du logement, de l'aide à la mobilité, la formation... (Pôle Emploi, Missions locales, CLI, Cap Emploi/Ohé Prométhée, SIAE...), OSEZ Groupe participe activement à la vie sociale et économique locale.

L'Agence référente de votre commune :

Elle est située à La-Tour-du-Pin :
3, rue Paul Sage. Tél : 04 74 83 20 95

La responsable de l'Agence : Pierrette MAUFRAS
La secrétaire de l'Agence : Sandrine URIBES
La chargée de Développement : Lauri GRANGE

La Coordination G rontologique du canton de Virieu s/Bourbre

Apr s les « ateliers m moires », c'est l'atelier  quilibre qui a  t  suivi par une douzaine de participants   la maison de retraite Les Tournelles. Nous avons  chang  avec le psychologue Mr M tallier de la maison de retraite et Mme Ricard a fait une « formation » Alzheimer pour les b n voles qui le souhaitent. Nous avons  galement organis  notre voyage culturel qui nous a conduit au M morial de la R sistance   Vassieux, la visite du Mus e des santons et un arr t   la N cropole.

Nous participons, chaque ann e,   la rencontre annuelle avec les coordinations g rontologiques des cantons de La Tour du Pin, St Geoirs et Morestel. L'ann e derni re, nous avons re u les autres coordinations avec une brillante pr sentation du centre de soins de Virieu par Madame Petit-Villeton, en pr sence de notre d put  Jean-Pierre Barbier et de notre Conseiller G n ral, Daniel Vitte. Cette journ e s'est termin e par la visite du ch teau de Pupeti re   Ch bons.

Cette ann e, nous avons  t s re us par la Coordination de Morestel sur la commune de Passins et avons termin  notre journ e par la visite des Etablissements Chollat.

Nous avons particip    quelques r unions pour le maintien d'arr ts des trains   Virieu, et restons vigilents sur ce sujet. Nous avons particip  au deuxi me forum des associations organis    Virieu et nous sommes impliqu s dans l'action de l'aide aux aidants des Vals du Dauphin . Dans ce cadre, nous avons tenu un stand le 8 octobre,   Pont de Beauvoisin au forum d di  aux personnes  g es et handicap es.

Notre bureau se compose de personne de tout le canton,   savoir :

Pr sidente : No lle Gasnier (Saint-Ondras)

Vice pr sident : Ren  Jacquand (Virieu) - Vice pr sidente : Monique Papait (Charavines)

Secr taire : Jean-Claude Lagarde (Chassignieu) - Secr taire adjointe: Raymonde Magnin (Blandin)

Tr sori re : Josiane Guillaud (Ch lieu) - Tr sorier adjoint : Pierre Charvet (Valencogne) :

En plus de l'activit  habituelle, notre association continue son partenariat avec la maison de retraite de Virieu, tout particuli rement notre participation, en tenant stands et buvette,   quelques manifestations tels le barbecue, la concentration de voitures anciennes et le march  de No l. Toutes ces manifestations permettent, au plus grand nombre des sorties comme le cirque Arlette Gruss ou une croisi re comme cette ann e. Gr ce au b n fice r alis , ces journ es permettent de louer des minibus  quip s pour transporter les personnes en fauteuils roulants.

Certains membres de notre coordination ont rejoint le groupe animation, d'autres membres se rendent chaque semaine   la maison de retraite afin d'aider les r sidents   jouer au loto, aux cartes, au scrabble, d'autres aident   accompagner les r sidents au march , une personne vient faire la lecture   un petit groupe et quelques chanteurs participent   la chorale « les ritournelles ».

Nous envisageons  galement d'organiser une s ance de pr vention en direction des personnes  g es, nous sommes en phase de renseignements : style bien vieillir et sommes  galement en pr paration d'une s ance code de la route et d'une autre pour la s curit  des seniors par les gendarmes.

Apr s le livre « m moires en images du canton » et de la diffusion d'une vid o « m moire de captivit  39-45 », nous avons  dit  un recueil de po sies dont nous continuerons la vente et la promotion.

Ce recueil de po mes, « po sies vagabondes »  t   crit par Mr Jacquet, membre de notre coordination et r sidant des Tournelles. Il est vendu au prix de 10  . Tous les b n fices sont destin s   am liorer l'animation dont b n ficient les r sidents.

Notre assembl e g n rale a eu lieu, comme tous les ans en ao t   Charavines.



L'A.D.M.R.



L'association ADMR de St Didier de la Tour intervient chez toute personne ayant besoin d'une aide :

- soit avec des **T.I.S.F** dans les familles avec des enfants ou sur le point d'en avoir,
- soit avec des **Aides à domicile** ou **Auxiliaire de Vie Sociale**.

Leur mission est de répondre à toute demande : un simple coup de main pour un peu plus de confort ou pour faire face aux difficultés liées à l'âge, à l'handicap ou à la maladie.

L'ASSOCIATION LOCALE ADMR

Créée par ses habitants, l'Association locale exerce son activité sur les communes de St Didier, Le Passage, Montagnieu, Ste Blandine, mais également sur la commune de La Tour du Pin.

Elle est proche de ceux qu'elle aide et très près de celles à qui elle offre un emploi stable.

Elle fonctionne avec une équipe de bénévoles fortement engagés pour détecter les besoins, créer et faire fonctionner les deux services.

Pour nous contacter 7 jours sur 7, téléphonez au **04 74 97 54 05**. Laissez vos coordonnées et votre message, le répondeur est consulté régulièrement et nous vous rappelons rapidement afin de donner suite à votre demande.

La **vente des brioches**, pour aider au fonctionnement de notre association, aura lieu :

A SAINTE BLANDINE le samedi **05 avril 2014**

A MONTAGNIEU le samedi **12 avril 2014**

A SAINT DIDIER et LE PASSAGE pas de vente pour cette année.

Toutes personnes désireuses de nous aider pour cette vente seront les bienvenues et nous vous remercions de bien vouloir téléphoner pour vous inscrire.

INFORMATION DONNÉE À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2013 :

Après un échange avec la salle, le Président indique que sa mission prendra fin après l'Assemblée Générale du mois de mai 2014. En conséquence, nous recherchons un candidat pour que la transition se déroule dans les meilleures conditions.

Recevez nos meilleurs vœux pour 2014

Si vous aussi vous souhaitez apporter un peu de chaleur, un rayon de soleil, venez nous rejoindre.

Croix-Rouge Française

La Croix-Rouge française, dont l'unité locale est maintenant appelée « les Vallons de l'Isère », est en pleine mutation dans notre région.

Les anciennes délégations de la Tour du Pin et de Pont de Beauvoisin ont en effet été réunies pour plus d'efficacité. Notre territoire d'action correspond aux 4 cantons de la Tour du Pin, Pont de Beauvoisin, Saint-Geoire en Valdaine et Virieu sur Bourbre.

Nous y poursuivons nos activités de secourisme (formations grand-public, postes de secours), d'alphabétisation, de vente de vêtements d'occasion à bas prix pour tout le monde et distribution de colis alimentaires pour nos bénéficiaires.

Nous avons pour projet dans les mois à venir la construction d'un local neuf qui nous permettra de réaliser nos actions dans de meilleures conditions.

Dès maintenant nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles qui nous aideront à développer nos actions humanitaires locales.

Toutes les compétences, dans de nombreux domaines, sont recherchées : équipes de secouristes, formateurs, administratifs, informaticiens, bricoleurs, mécaniciens, distributeurs de vêtements et de produits alimentaires, toutes les classes d'âge seront les bienvenues.
Pour que nous puissions mieux vous aider, aidez-nous ! Merci à vous.

Le président, Jean-Michel Bodron

Pour tout renseignement complémentaire, information, demande de contact, de rendez-vous,
appeler le 06 84 59 69 78.

Croix-Rouge française - Association loi 1901, reconnue d'utilité publique
Unité locale "les Vallons de l'Isère" - 34, avenue de la Folatière 38480 Le Pont de Beauvoisin

SSIAD des deux Vallées



Maison Médicale et Sociale – 61 Rue de la Bourbre
38 730 VIRIEU SUR BOURBRE

☎ 04.74.88.29.60 ☎ 04.74.88.20.98 Courriel : ssiaddvsi@fede38.admr.org

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile : **SSIAD** pour personnes âgées et handicapées, est une association ADMR Loi 1901, gérée par des bénévoles, composée d'un conseil d'administration et d'un bureau présidé par Mme Catherine Poncet.

Le SSIAD, d'une capacité de 32 places, intervient sur 17 communes, à la demande des familles, assistants sociaux, infirmiers, médecins, hôpitaux, associations d'aide à domicile. Le service a pour objectif d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées, malades ou dépendantes, d'éviter une hospitalisation, d'accélérer une sortie d'hôpital, en organisant une coordination entre tous les intervenants sociaux et médicaux, en améliorant la prise en charge des soins d'hygiène et d'aide à la vie. Ce service qui tourne 7 jours /7, matin et soir, pour les plus dépendants, est financé par la caisse d'assurance maladie à 100%, sur prescription médicale.

Une équipe de 10 aides -soignantes diplômées, salariées, intervient au domicile des personnes aidées, apportant soulagement et réconfort.

Une infirmière coordinatrice a la responsabilité du fonctionnement du service, coordonne l'action de l'équipe soignante, organise les interventions à domicile et se charge des démarches administratives, aidée d'une secrétaire.

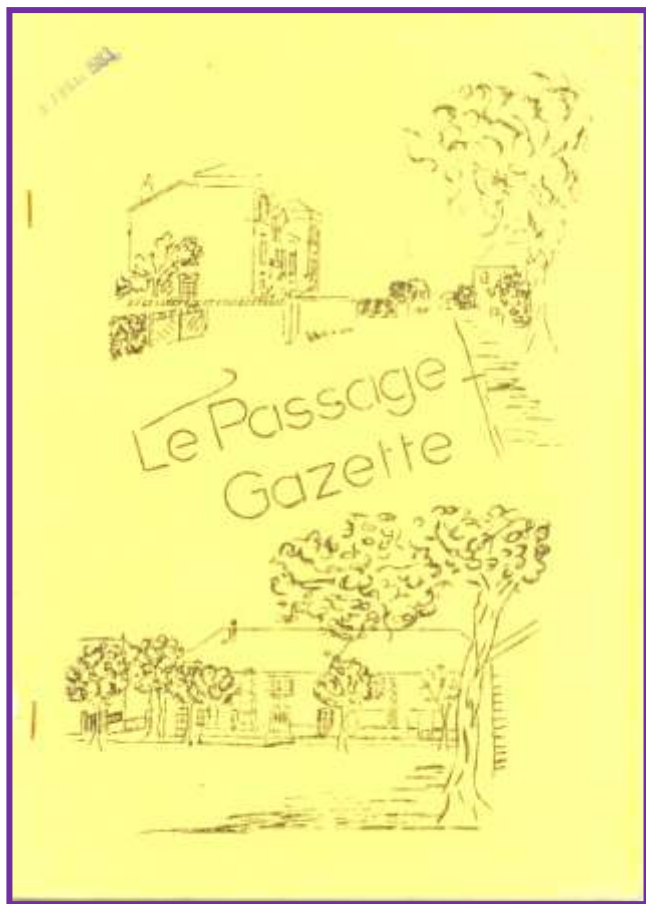
Depuis l'été 2013, à l'issue d'un audit mené par l'AFNOR, le SSIAD Des Deux Vallées a obtenu le label « NF service », qui garantit qualité, sérieux et fiabilité.



Cette démarche implique une éthique exigeante fondée sur le respect, des professionnels compétents, une aide et un service personnalisé et adapté.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat du SSIAD.

Le Passage - Il y a 30 ans



Les faits marquants de l'année 1983

En mars 1983, ont lieu les élections municipales. Mr Camille BARBIER est élu Maire, les adjoints sont Daniel BECHET et Suzanne GUILLET.

Suite à la tempête des 7 et 8 novembre 1982, les arbres de l'allée des marronniers sont arrachés, et les vitraux de l'église remis en état.

Par ailleurs, l'installation électrique et les façades de l'église sont entièrement refaites.

L'éclairage public est réalisé sur la RD 73k entre la place et le stade.

Plusieurs travaux de voirie sont réalisés pour un montant total de 250 000 Francs.

L'amicale Boules, présidée par Henri BERGER, se porte bien et les résultats sont plutôt positifs dans la plupart des concours du secteur.

Le club du 3^{ème} âge qui a organisé 4 sorties au cours de l'année écoulée, est rebaptisé club des Edelweiss.

Le comité des fêtes relance la foire qui se tient le 27 mars et qui enregistre une bonne participation, grâce notamment au Pot au feu servi à midi.

Les 4 équipes de l'ASP Basket obtiennent de très bons résultats sportifs.

Le club de gymnastique volontaire se porte bien avec ses 30 licenciées, sous la présidence de Nicole COMTE.

La classe des « grands » participe à un séjour de 3 jours à Champagny le Haut, organisé par le Sou des écoles.

40 rationnaires ont fréquenté la cantine scolaire où le prix du repas est de 11 Francs.

Au niveau du canton de Virieu, est créée l'association de coordination pour les actions sociales en faveur des retraités et des personnes âgées, sous l'impulsion de Mr Camille BARBIER et du Docteur FABRE.

L'état civil de l'année 1983 est le suivant :

- 1 naissance
- 2 mariages
- 5 décès.

